



PROGRAMME RENFORCEMENT ET APPUI POUR DES PARTIS POLITIQUES INCLUSIFS ET DEMOCRATIQUES (RAPPID)

RAPPORT NARRATIF ANNUEL (Janvier - Décembre 2025)

RÉFÉRENCE DE LA SUBVENTION	SUBVENTION N° COT/2022-4000005999 PROGRAMME "RENFORCEMENT ET APPUI POUR DES PARTIS POLITIQUES INCLUSIFS ET DEMOCRATIQUES" (RAPPID)
PÉRIODE DE RAPPORTAGE	1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE 2025
ORGANISATIONS RESPONSABLES	CONSORTIUM NIMD/IGD
PARTENAIRE FINANCIER	AMBASSADE DES PAYS-BAS
DATE DE SOUMISSION	05 Mars 2026

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BR	: Bloc Républicain
CEMI	: Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales
CENA	: Commission Electorate Nationale Autonome
FCBE	: Forces Cauris pour un Bénin Emergent
FCDB	: Forces Cauris pour le Développement du Bénin
GRIPP	: Gender Roadmap for Inclusive Political Parties
GSR	: Grande Solidarité Républicaine
IGD	: Institut pour la Gouvernance Démocratique
LD	: Les Démocrates
MPL	: Mouvement Populaire de Libération
MOELE BENIN	: Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin
NFN	: Nouvelle Force Nationale
NIMD	: Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite
OSC	: Organisation de la Société Civile
PFR	: Parti La Flamme Renouvelée
PTA	: Plan de Travail Annuel
RAPPID	: Renforcement et Appui pour des Partis Politiques Inclusifs et Démocratiques
RE	: Restaurer l'Espoir
RN	: Renaissance Nationale
TdR	: Termes de Référence
ToC	: Théorie du Changement
UDBN	: Union pour le Développement d'un Bénin Nouveau
UP le Renouveau	: Union Progressiste le Renouveau
WANEP	West Africa Network for Peacebuilding

SOMMAIRE

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	1
FICHE SYNTHETIQUE DU PROGRAMME DU RAPPID	6
1. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	7
1.1. Rappel du contexte et des objectifs au démarrage du programme	7
1.2. Objectifs et résultats attendus du programme	9
1.3. Résultats majeurs attendus	10
2. LES CHANGEMENTS SOCIO-POLITIQUES OBSERVES EN 2025	12
2.1. Les tensions politiques liées à la déclaration des candidatures aux élections de 2026.....	12
2.2. Nouvelle révision de la constitution	14
2.3. Les tentatives de déstabilisation du pays et les menaces sécuritaires croissantes	17
2.4. Nouvelles configurations du cadre légal, réglementaire et partisan au Bénin	18
2.5. L'avènement de nouveaux élus communaux et parlementaires (janvier - février 2026)	21
3. RESUME DE L'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PROGRAMME	24
3.1. Synthèse des résultats atteints.....	24
3.2. Résultats par composante.....	26
4. ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2025	31
4.1. Synthèse des activités.....	31
4.2. Activités par résultats.....	32
5. CHALLENGES, LEÇONS APPRISES ET FAIBLESSES	60
6. COLLECTE DE FONDS ET PARTENARIATS.....	62
7. GENRE ET INCLUSION	63
8. MISE À JOUR DES PROGRÈS DU CADRE DE PLANIFICATION ET DE RAPPORTS DANS EXCEL.....	64
9. PLANIFICATION DES ACTIVITES DE L'AN 2026 DU PROGRAMME	80
10. Annexe 1: INDICATOR REPORTING TEMPLATE	94
11. Annexe 2 : RESULTATS DE LA RECOLTE DES EFFETS AU COURS DE L'AN 4 DU PROGRAMME	94

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Résultats des élections législatives du 11 janvier 2026 au Bénin.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 2 : Taux d'Exécution Physique du Programme RAPPID en 2025.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 3 : Inclusivité, Attractivité , Performance et Représentativité des Partis Politiques.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 4 : évolution du nombre d'alumnis des écoles de l'IGD/NIMD</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 5 : Evolution des indicateurs liés à l'environnement partisan et électoral</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 6: Evolution du mécanisme et de la participation au dialogue</i>	<i>57</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Configuration des conseils communaux du Bénin (2026-2033).....</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 2 : Configuration de la dixième législature du parlement béninois (2026-2033).....</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 3 : Niveau d'exécution physique par Résultats au 31 décembre 2025</i>	<i>26</i>
<i>Graphique 4 : Courbes d'évolution.....</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 5 : Analyse de la progression du positionnement des femmes dans les instances électives de prise de décisions</i>	<i>45</i>
<i>Graphique 6 : Progression du niveau de femmes élues maires au Bénin</i>	<i>45</i>
<i>Graphique 7 : Progression du nombre jeunes députés siégeant au parlement béninois</i>	<i>46</i>
<i>Graphique 8 : l'évolution des Indicateurs appréciant les progrès du Résultat 2 de 2022 à 2025</i>	<i>53</i>

LISTES DES PHOTOS

Photo 1 : <i>Sortie officielle de la promotion 2025 des écoles de l'IGD en présence de l'Ambassadeur des Pays-Bas</i>	27
Photo 2 : <i>Photo de famille à l'ouverture du séminaire sur les défis sécuritaires des élections générales de 2026 dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme au Bénin</i>	28
Photo 3 : <i>Animation villageoise du cadre de concertation dans la commune de Bantè</i>	30
Photo 4 : <i>Aperçu des participants au troisième réunion du Comité de Concertation / Année 2025</i>	33
Photo 5 : <i>Visite des bénéficiaires de l'Ecole de démocratie à la Cour Suprême</i>	35
Photo 6 : <i>Jeux de belotte et tournois de handball entre populations et forces de défense et de sécurité dans la commune de Tchaourou</i>	37
Photo 7 : <i>Café politique sur le thème "Stabilité en Afrique et extrémisme violent : quel avenir pour les démocraties ?"</i>	38
Photo 8 : <i>Diverses séances de restitutions des acquis par les membres de l'Ecole de Démocratie dans différentes communes</i>	43
Photo 9 : <i>Signature de la charte de la paix par les membres du caucus des femmes parlementaires du Bénin</i>	47
Photo 10 : <i>Signature de la charte de la paix par les chasseurs de la commune des départements du Borgou et des collines à Bantè</i>	48
Photo 11 : <i>Campagne digitale pour la paix en période électoral : Fond de profil</i> ..	49
Photo 12 : <i>Présentation de la plateforme de gestion des candidatures aux partis politiques</i>	51
Photo 13 : <i>Présentation de la plateforme de gestion des candidatures aux Ministères et Institutions</i>	52

Le présent rapport décrit le niveau de réalisation et de mise en œuvre des activités et des résultats obtenus au cours de l'année 2025 (1er janvier au 31 Décembre 2025) du Programme Renforcement et Appui pour des Partis Politiques Inclusifs et Démocratiques (RAPPID) par l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD) et Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD).

FICHE SYNTHETIQUE DU PROGRAMME DU RAPPID

INTITULE DE L'ACTION : Renforcement et Appui pour des Partis Politiques Inclusifs et Démocratiques-RAPPID	
Pilote de l'Action	Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD) & Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD)
Date de début	15 mars 2022
Date de fin	31 juillet 2026
Objectif général	Renforcer les partis politiques du Bénin afin qu'ils contribuent plus efficacement au développement inclusif et la paix à travers la mise en œuvre de leurs rôles et missions
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration du fonctionnement et la gouvernance des partis afin de leur permettre de mieux jouer leurs rôles et missions ; - Appuyer les Institutions de la République et les ministères sectoriels dans leurs rôles et missions en lien avec le système partisan ; - Contribuer à instituer le dialogue interpartis dans les pratiques politiques du Bénin.
Résultats attendus	<p>R1 : Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants</p> <p>R2 : L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques</p> <p>R3 : Le dialogue interpartis est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin</p>
Approches d'atteinte des résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1- Adapter les interventions aux différentes cibles 2- L'andragogie comme base 3- Garder le genre comme axe transversal 4- Adopter le « Leave No One Behind » ou « Ne laisser personne de côté »
Cible	<p>Bénéficiaires direct-e-s :</p> <p>Niveau 1 : Les partis politiques (actuels et futurs) et leurs militants</p> <p>Niveau 2 : Les Institutions de la République ainsi que les ministères sectoriels intervenant dans le système partisan et les élections (Le Parlement, la CENA, le Médiateur de la République)</p> <p>Niveau 3 : Les citoyens à la base</p> <p>Niveau 4 : la Société Civile et les médias</p> <p>Bénéficiaires indirect-e-s :</p> <p>La Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Cour des Comptes, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de la Justice et de la législation (MJL)</p>
Couverture géographique	Le Programme RAPPID prend en compte, sans distinction aucune, toutes les communes du Bénin (77)
Parties prenantes	L'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD), l'Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD), l'Union européenne, l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin, tous les partis politiques du Bénin (actuels et futurs) et leurs militants, le Parlement, la CENA (Conseil Electoral et Direction Générale des Elections), le Président de la République, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Cour des Comptes, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de la Justice et de la législation (MJL), des OSC, les médias
Financement	Ambassade des Pays-Bas près le Bénin
Budget	Un million neuf cent mille euros (1 900 000 €) soit un milliard deux cent quarante-six mille trois cent dix-huit mille trois cent francs cent francs (1 246 318 300F CFA)

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

1.1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS AU DEMARRAGE DU PROGRAMME

Au démarrage du programme RAPPID en mars 2022, le contexte socio-politique était particulièrement marqué par une série de réformes. En effet, dès l'arrivée au pouvoir du Président Patrice TALON en avril 2016, le nouveau Gouvernement mis en place, a engagé diverses réformes au nombre desquelles figurent des réformes institutionnelles qui ont engendré entre autres de nouvelles dynamiques dans le système politique partisan national ainsi que dans l'organisation et le fonctionnement des partis politiques. S'il convient de s'accorder sur la pertinence et la nécessité des réformes pour renforcer les capacités d'intervention politique des partis ainsi que l'assainissement du paysage politique, force est de constater qu'elles ont eu des effets inattendus néfastes pour la paix et les efforts de développement engagés par le Gouvernement. Les crises électorales successives de 2019 et de 2021 en ont été des manifestations encore vivaces dans la mémoire collective du pays.

Par ailleurs, l'analyse situationnelle faite par l'Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD) autour du paysage politique et du système partisan béninois avant et après la réforme politique de 2018 (adoption d'une nouvelle charte des partis politiques) a permis de constater que la majorité des nouveaux partis issus de la réforme font face à plusieurs faiblesses et défis au nombre desquels :

- ✓ l'absence d'une ligne idéologique claire, de vision stratégique, de projets de société et programmes politiques au niveau de plusieurs partis politiques ;
- ✓ les problèmes de gouvernance démocratique internes au sein des partis ;
- ✓ l'absence de stratégies de recrutement de militant(e)s et du personnel politique ;
- ✓ l'absence d'animation réelle des partis de la base au sommet ;
- ✓ le manque d'un plan de formation de la relève et des militant(e)s ;
- ✓ les difficultés de gestion des carrières et talents des militant(e)s ;
- ✓ des pratiques d'exclusion internes aux partis qui entravent particulièrement la participation des femmes, des jeunes et des minorités ;

- ✓ la méconnaissance des textes des partis par les militant(e)s ;
- ✓ la méconnaissance de plusieurs textes législatifs concernant le système partisan ;
- ✓ les défis liés à la promotion des jeunes et des femmes ;
- ✓ le caractère non systématique de la culture politique démocratique de la base ;
- ✓ le déficit de confiance entre les citoyens et la classe politique d'une part et entre des partis politiques et les institutions de la République, d'autre part ;
- ✓ l'absence d'un cadre de dialogue intra-parti et inter-partis ;
- ✓ la persistance des stéréotypes qui entravent la promotion et l'émergence des femmes et des jeunes au sein des partis ;
- ✓ l'absence de démocratie à l'intérieur des partis ;

Du côté de l'environnement juridique et institutionnel national, plusieurs défis ont été aussi notés. Il s'agit entre autres :

- ✓ de l'absence ou du déficit de communication sur les textes encadrant le système partisan au niveau des organes et instances en charge des processus électoraux ;
- ✓ de certaines dispositions des lois du système partisan et des lois électorales jugées crisogènes et exclusives par certains partis de l'opposition, notamment en ce qui concerne certaines dispositions du code électoral
- ✓ de la gestions des processus électoraux jugée non transparente ;
- ✓ des exigences légales considérées comme une fermeture progressive de l'espace démocratique.

Ce sont là autant d'obstacles et de défis à relever par les partis afin d'être plus inclusifs, de pouvoir assurer un meilleur fonctionnement de leurs organes, d'être capable de mobiliser le plus large possible de nombre de militant(e)s, d'animer plus que par le passé la vie politique etc. Cependant, peu de partis politiques disposent des ressources, mécanismes, outils et compétences nécessaires pour relever tous ces défis.

A cet effet, pour accompagner les priorités nationales définies par le Gouvernement dans son premier Programme d'Actions (PAG 2016 -2021) et réitéré dans le PAG II

notamment le premier pilier qui est de « consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance », l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin a initié la formulation d'un programme dont l'objectif stratégique est « **le renforcement des partis politiques du Bénin afin qu'ils contribuent plus efficacement au développement inclusif et à la paix à travers la mise en œuvre de leurs rôles et missions démocratiques** ».

Lancé officiellement le 19 avril 2022, le programme Renforcement et Appui pour des Partis Politiques Inclusifs et Démocratiques (RAPPID), continue de se déployer dans un contexte politique et social dynamique, marqué par des évolutions significatives tant sur le plan national qu'international. Mis en œuvre par l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite (NIMD) et l'Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD), le programme s'inscrit dans un horizon de 4 ans (**2022-2026**) et vise à renforcer la gouvernance des partis politiques au Bénin et à promouvoir un système politique inclusif et démocratique.

L'objectif stratégique reste aligné avec les priorités nationales du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021 puis PAG 2021-2026), notamment le pilier n°1 qui met l'accent sur « **Renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance** ». Couvrant toute l'étendue du territoire national, il prend en compte les principaux acteurs, actuels et futurs, du système partisan et électoral béninois et est mis en œuvre dans un contexte mouvementé à la date du **31 décembre 2025**.

1.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Le programme RAPPID est organisé autour d'une Théorie du Changement adaptée aux besoins et défis du système partisan béninois. Cette Théorie du Changement s'articule comme suit :

« **Si** les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants ;

Et que l'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques ;

Et ensuite que le dialogue interpartis est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin ;

Alors les partis politiques du Bénin contribuent plus efficacement au développement inclusif et la paix à travers la mise en œuvre de leurs rôles et missions » (cf. figure 1).

L'objectif stratégique découlant de la résultante de ces préconditions est que « **les partis politiques contribuent plus efficacement au développement inclusif et à la paix à travers la mise en œuvre de leurs rôles et mission** ». De façon plus spécifique, le programme vise à :

- ***Contribuer à l'amélioration du fonctionnement et la gouvernance des partis afin de leur permettre de mieux jouer leurs rôles et missions (Objectif 1)***
- ***Appuyer les Institutions de la République et les ministères sectoriels dans leurs rôles et missions en lien avec le système partisan (Objectif 2)***
- ***Contribuer à instituer le dialogue interpartis et communautaire dans les pratiques politiques du Bénin (Objectif 3 tel que reformulé en 2025)***

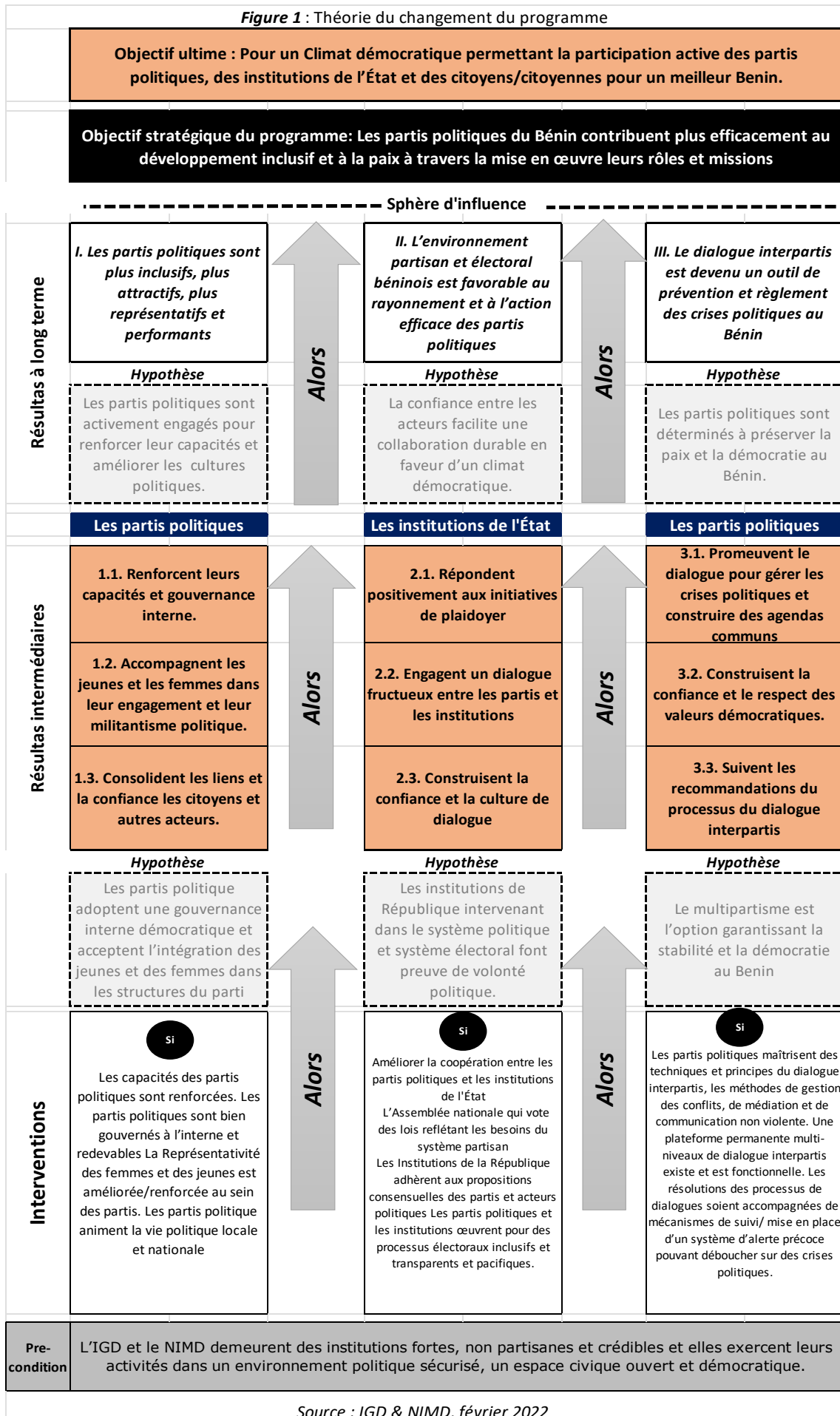
Compte tenu de données enregistrées en 2025, une mise à jour de cette Théorie du Changement s'avère nécessaire.

1.3. RESULTATS MAJEURS ATTENDUS

Depuis son démarrage, le Programme RAPPID mène des activités visant à renforcer la gouvernance des partis politiques au Bénin et à promouvoir un système politique inclusif et démocratique. Trois (03) résultats majeurs sont ainsi attendus à long terme :

- ✓ Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants
- ✓ L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques.
- ✓ Le dialogue interpartis et communautaire est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin (**reformulation de 2025**)

Figure 1 : Théorie du changement du programme



Source : IGD & NIMD, février 2022

2. LES CHANGEMENTS SOCIO-POLITIQUES OBSERVES EN 2025

Au cours de l'année sous reportage, plusieurs dynamiques politiques ainsi que d'importants changements sont intervenus dans le contexte de mise en œuvre du Programme "Renforcement et Appui pour des Partis Politiques Inclusifs et Démocratiques" (RAPPID). Les changements les plus significatifs ont trait aux tensions nées du processus électoral de 2026, à la nouvelle révision de la constitution, à la dégradation de la situation sécuritaire et à la reconfiguration du paysage partisan et politique.

2.1. LES TENSIONS POLITIQUES LIEES A LA DECLARATION DES CANDIDATURES AUX ELECTIONS DE 2026

L'année 2025 marque la 4^{ème} année de mise en œuvre du programme RAPPID. C'est une année pré-électorale marquée par un contexte socio-politique mouvementé frôlant par moments, la limite de la tension. En effet, ainsi qu'entamés dès la relecture du code électoral en 2024, les appels à l'assouplissement des dispositions de la loi se sont poursuivis en 2025 sans suite favorable. Les récriminations ont porté entre autres sur le seuil électoral d'éligibilité à la répartition des sièges aux élections législatives porté à 20% dans chacune des circonscriptions électorales législatives ou à 10% au plan national en cas d'accord de coalition parlementaire entre partis politiques d'une part, et d'autre part sur le parrainage des duos de candidature aux élections présidentielles par au moins 10% des députés et maires réunis ainsi que sur la délivrance des quitus fiscaux par l'administration du Ministère de l'Economie et des Finances.

L'environnement a été davantage tendu par rapport aux tractations pré-électorales relatives aux candidatures aux élections présidentielles d'avril 2026 et aux élections couplées communales et législatives de janvier 2026.

Pour les élections législatives, cinq (05) duos de candidatures ont été enregistrés par la CENA notamment celle de Renaud AGBODJO & Judes LODJOU du parti Les

Démocrates (opposition) ; celle de Paul HOUNPKE & Judicael Rock HOUNWANOU du parti Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) (opposition modérée) ; celle Romuald WADAGNI & Mariam CHABI TALATA des partis Union Progressiste Le Renouveau (UPR) et Bloc Républicain (BR), les deux principaux partis de la mouvance présidentielle ; celle de Prince Anatole OUINSAVI & Agathe BELLO et celle de Elisabeth AGBOSSAGA & Bio Néto GANSARE. . Après l'étude des dossiers, la CENA a publié une liste provisoire des candidatures jugées conformes, par décision rendue le 22 octobre 2025. De cette décision confirmée par la Cour Constitutionnelle, il ressort que seuls deux (02) duos ont été validés, à savoir celui de la mouvance présidentielle (UPR et BR) Romuald WADAGNI & Mariam CHABI TALATA et celui du parti FCBE Paul HOUNKPE / Rock Judicaël HOUNWANOU. Les trois (03) autres dossiers ont été déclarés irrecevables. Parmi les dossiers rejetés figure celui du parti Les Démocrates (duo Renaud AGBODJO & Judes LODJOU) sur lequel la CENA a relevé un nombre insuffisant de parrainages (27 fiches sur 28 exigées au minimum). En effet, suite à des brouilles internes liées à la désignation des candidats parti Les Démocrates, le Député Michel SODJINO, membre dudit parti s'est désolidarisé de ses camarades et a demandé l'invalidation de sa fiche de parrainage. Les nombreux recours introduits par le parti à la Cour Suprême puis à la Cour Constitutionnelles ne leur ont pas été favorable.

En ce qui concerne les élections communales, dès le 24 Octobre 2025, les partis ont soumis les dossiers de leurs militants candidats à la Commission électorale. Chaque parti candidat a présenté une liste de 3 630 candidats couvrant les 546 arrondissements du Bénin soit 1815 titulaires et 1815 suppléants. Dans le cadre de ces élections, cinq (05) partis ont soumis des dossiers : l'UP le Renouveau, le BR, FCBE, LD et MOELE BENIN. A l'issue du processus d'étude de complétude des dossiers par la CENA, les dossiers de MOELE BENIN et du parti LD ont été déclarés irrecevables car incomplets. Trois (03) partis ont finalement été retenus pour concourir, l'UP le Renouveau (mouvance présidentielle), le BR (mouvance présidentielle) et FCBE (opposition modérée).

Quant aux candidatures aux élections législatives, la situation semble sensiblement différente puisque tous les partis ayant déposé leur déclaration de candidature à savoir les FCBE, l'UP-R, le BR, MOELE Bénin et Les Démocrates ont vu leurs différentes listes validées. De ce processus, il ressort que le principal parti d'opposition n'a pu se présenter qu'à une élection sur les trois prévues dans l'année 2026.

2.2. NOUVELLE REVISION DE LA CONSTITUTION

Dans la foulée des déclarations de candidatures et des défections enregistrées dans le rang du parti Les Démocrates, la constitution béninoise du 11 décembre 1990 déjà révisée en 2019, a été à nouveau modifiée à l'occasion de la session ordinaire du parlement le 31 octobre 2025. Par 90 voix pour et 19 contre, les députés béninois de la neuvième législature ont adopté **la loi n°2025-20 du 14 novembre 2025 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, révisée par la loi n°2019-40 du 7 novembre 2019**. A la date de la révision, la mouvance présidentielle disposait de 81 députés (53 au sein du parti Union Progressiste le Renouveau et 28 dans le parti Bloc Républicain) et l'opposition, de 28 dont six démissionnaires. Après le dépouillement, les députés de l'opposition ont dénoncé une absence de transparence dans le processus d'adoption. La réforme constitutionnelle de 2025 toute aussi controversée que la précédente introduit ainsi des changements majeurs sur des pans stratégiques comme la durée des mandats, l'animation de la vie politique et l'architecture institutionnelle du pays.

La durée du mandat du Président de la République qui était de cinq (05) ans, renouvelable une fois, a été étendue à sept (07) ans, renouvelable une fois (cf. article 42 nouveau) qui dispose que « *Le président de la République est élu au suffrage universel direct, pour un mandat de sept ans, renouvelable une seule fois. Nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats de président de la République* ». Dans la logique de l'alignement des mandats, la durée des mandats des élus parlementaires ainsi que ceux des conseillers communaux et municipaux, passe aussi de cinq à sept ans. Cette révision de la Constitution devra donner lieu à une actualisation du code électoral en vigueur qui, à cette date, dispose que le mandat du duo Président-Vice-

Président de la République, des élus parlementaires et des conseillers communaux et municipaux est de cinq ans.

De même, les modifications introduites accordent primauté aux partis politiques au détriment des individus, proposant une première solution à la transhumance politique dans le rang des élus parlementaires. Les amendements introduisent par ailleurs des bouleversements majeurs dans le fonctionnement du système partisan béninois. L'article 5-1 nouveau dispose que :

« Dans l'intervalle séparant deux années électorales, jusqu'à douze mois avant l'année électorale, les partis politiques d'opposition sont tenus, dans la critique de l'action publique, de proposer des alternatives ou des solutions constructives.

Un Pacte de responsabilité républicaine peut être conclu entre le gouvernement et les partis politiques sous l'égide du Sénat afin d'établir un cadre de collaboration avec l'opposition en raison de la prohibition des campagnes électorales permanentes hors période électorale.

À cette fin, il est instauré une trêve politique pour compter de la date de proclamation définitive de l'élection du président de la République jusqu'à douze mois avant l'année électorale suivante.

Durant la trêve, l'animation politique à finalité compétitive et électorale est prohibée. »

Ces nouvelles réalités notamment la « trêve politique » pourraient, fragiliser la durabilité de certains acquis en matière d'inclusivité. Cette disposition impacte l'environnement partisan et électoral d'exercice des partis politiques en constituant une restriction de leurs marges de manœuvre démocratiques classiques. De telles restrictions limitent de facto le champ d'intervention du programme RAPPID notamment en ce qui concerne les appuis allant dans le sens de l'accompagnement des partis politiques à l'animation de la vie politique. A contrario, les acquis du programme en termes de dialogue interpartis ainsi que le dispositif mis en place par l'ensemble des partis politiques pourraient se retrouver davantage sollicités. Par ailleurs, la limitation du nombre de mandats des députés à l'occasion de la réforme de 2019 qui constituait un gage de renouvellement systématique de la classe politique dans une perspective de promotion de la jeunesse est désormais supprimée.

Les amendements constitutionnels de 2025 ont également apporté des changements significatifs à l'architecture institutionnelle du Bénin. D'un parlement monocaméral, le Bénin est passé à un parlement bicaméral à travers l'article 79 nouveau qui dispose que « *Le Parlement exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du gouvernement. Il est composé de deux Assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat* ». Au titre de ses attributions, il est prévu entre autres que le Sénat veille au respect de la trêve politique. Sous réserve des dispositions de l'article 90, le Sénat sanctionne, de suspension ou de retrait des droits politiques ou civiques, les acteurs politiques exceptés le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Conseil économique et social pour leurs actes et propos susceptibles de porter atteinte à l'unité nationale, au développement. Il est également prévu en l'article 113-2 qu'en matière législative, les lois constitutionnelles, les lois électorales, les lois organisant la vie des partis politiques et leurs activités sont obligatoirement soumises à un avis de non-objection du Sénat avant leur promulgation. Le Sénat peut solliciter dans les mêmes conditions que le Président de la République, une seconde délibération de toute loi votée par l'Assemblée nationale exceptées les lois de finances et de règlement ainsi que les lois programmes. Conformément à l'article 113-3 :

« Le sénat, est composé de membres de droit et de membres désignés. Sont membres de droit :

Les anciens présidents de la République élus ;

Les anciens présidents de l'Assemblée nationale élus et ayant exercé la moitié du mandat au moins ;

Les anciens présidents de la Cour constitutionnelle élus et ayant exercé la moitié du mandat au moins.

Sont désignées par le président de la République, cinq personnalités de haut rang ayant été au commandement dans les forces de défense et de sécurité.

Au cas où le nombre des membres de droit et des cinq personnalités de haut rang ayant été dans le commandement des forces de défense et de sécurité n'atteint pas le minimum de vingt-cinq, il est procédé par le président de la République et le président de l'Assemblée nationale, à la désignation d'un nombre complémentaire de membres. Les membres ainsi désignés sont nommés à raison de moitié par chacun, si le nombre complémentaire est pair. Si ce nombre est impair, le Président de la République désigne le membre restant.

Les membres désignés sont nommés pour un mandat de cinq ans, renouvelable. »

L'initiative de la création du Sénat a suscité de vives inquiétudes en ce qui concerne la séparation des pouvoirs et l'éventualité de la remise en cause du pluralisme démocratique. Des partis d'opposition ont évoqué des craintes car selon eux, cette structure viserait à permettre au Président Talon en fin de mandat de contrôler le pouvoir exécutif par un Sénat dont il pourrait assurer la présidence. En outre, ils estiment que cette structure est aussi mise sur pieds pour introduire une ingérence du législatif dans le système judiciaire à travers la prérogative de retrait de droits civiques à des citoyens. Dans une sortie médiatique effectuée au début du mois de novembre, le Chef de l'État a justifié certains aspects de la révision constitutionnelle, notamment la création du Sénat et l'instauration du seuil de représentativité de 20 % pour les partis politiques par une volonté de parvenir au dialogue constructif et à la collaboration entre les partis politiques autour des enjeux de développement national.

2.3. LES TENTATIVES DE DESTABILISATION DU PAYS ET LES MENACES SECURITAIRES CROISSANTES

Au plan sécuritaire, le 7 décembre 2025, à une tentative de coup d'Etat militaire a été déjouée au Bénin. En effet, un groupe de militaires réunis sous le vocable de "Comité militaire pour la refondation" et menés par le lieutenant-colonel Pascal Tigri ont attaqué la résidence du Président de la République ainsi que celles de plusieurs Généraux de l'armée puis annoncé à la télévision nationale, la destitution du Président de la République et la suspension des activités des partis politiques. Au bout de plusieurs heures de combat, l'armée républicaine a repris le contrôle et procédé à la capture de plusieurs mutins. Les affrontements ont causé plusieurs morts dont des soldats ainsi que l'épouse du Général Bertin BADA, Directeur du Cabinet militaire du Président de la République. Des enquêtes sont en cours pour parvenir d'une part, à l'arrestation du leader de l'attaque et ses coéquipiers en cavale et d'autre part, à l'identification des éventuels complices de la tentative de déstabilisation. En lien avec cet événement, plusieurs acteurs politiques de l'opposition ont été interpellés et écoutés pour besoins d'enquête. Si la quasi-totalité des personnalités interpellées ont été automatiquement relâchées y compris un fils de l'ancien Chef d'État et président du parti Les

Démocrates, Boni YAYI, deux personnalités majeures restent en détention : Candide AZANNAI, ancien ministre de la défense du Président Patrice TALON et président du parti de la résistance nationale "Restaurer l'Espoir" et Alassani TIGRI, frère aîné du militaire Pascal TIGRI, ancien ministre et vice-président du parti Les Démocrates.

Par ailleurs, l'année 2025 a également enregistré un nombre croissant d'attaques terroristes dans le nord du pays, notamment dans les départements de l'Alibori, du Borgou et de l'Atacora. Ces attaques meurtrières ont le plus souvent ciblé les postes avancés des forces de défense et de sécurité, les commissariats de police, les véhicules militaires, les usines, etc. Les incursions du groupe JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wa al-Muslimin) ont conduit les autorités à renforcer la présence militaire.

Ces problèmes sécuritaires ont alimenté ces derniers mois la crise entre le Bénin et le Niger. En effet, au plan diplomatique, si les relations diplomatiques entre le Bénin et le Niger ont semblé s'apaiser en 2025, la tension est montée d'un cran dès le début de l'année 2026. En effet, le général Abdourahamane Tiani, leader du régime militaire nigérien (CNSP) a accusé le Bénin, la Côte d'Ivoire et la France d'être impliqués à titre de "sponsors" dans une attaque contre l'aéroport de Niamey qui a eu lieu du 28 au 29 janvier 2026. Ces accusations ont entraîné une escalade diplomatique, les deux pays expulsant réciproquement des diplomates. Le gouvernement béninois a rejeté fermement ces accusations, qualifiées de "diversions" et de fausses allégations, rappelé son intention de maintenir la sécurité sur le territoire puis évoqué les soupçons qui pèsent sur le voisin nigérien dans la tentative de putsch déjouée en décembre 2024. Au lendemain de la déclaration du Niger, l'attaque de l'aéroport de Niamey a été revendiquée par l'état islamique.

2.4. NOUVELLES CONFIGURATIONS DU CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET PARTISAN AU BENIN

Les dynamiques politiques sus-indiquées ont engendré de nouvelles configurations de l'arène politique nationale. A la date du 1^{er} février 2026, le nouveau cadre légal et réglementaire organisant la vie des partis politiques et l'environnement électoral au Bénin se présente ainsi qu'il suit :

- La loi numéro 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- La loi N°2025-20 du 17 décembre 2025 modifiant et complétant la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que révisée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- La loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi numéro 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- La loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin ;
- La loi n°2019-44 portant financement public des partis politiques en République du Bénin ;
- La loi n°2019-45 du 25 novembre 2019 portant statut de l'opposition en République du Bénin ;
- La loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 modifiant et complétant la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin ;
- La loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin ;
- Loi n°2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral.

Le visage du paysage partisan béninois au aussi connu quelques changements à l'aube de l'année 2026, Au cours du premier semestre 2025, un parti dénommé "Le Libéral" a obtenu auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, un récépissé provisoire d'existence. Cependant, le processus d'obtention du récépissé aurait été jonché d'actes de corruption et, les complices dont Monsieur Richard BONI OUOROU, président dudit parti et ainsi que Directeur des Partis Politiques et des Affaires Electorales du Ministère de l'Intérieur ont été interpellés et mis sous mandat de dépôt. Parallèlement, à la suite d'un Congrès en date du 8 novembre 2025, le parti "Renaissance Nationale", seul parti dirigé par une femme, a procédé à sa propre fusion-absorption au profit du parti "Union Progressiste le Renouveau". Sous réserves de la finalisation des procédures administratives y afférentes, le parti perd ainsi son

existence légale. L'effectif des partis politiques passe donc de onze (11) à dix (10) à la date du 1^{er} février 2026. La liste des partis politiques officiellement enregistrés au Bénin se présente ainsi qu'il suit :

1. Union Progressiste Le Renouveau dirigé par Monsieur Joseph DJOGBENOU
2. Les Démocrates dirigé par Monsieur Boni YAYI
3. Mouvement Populaire de Libération dirigé par Monsieur Expérience TEBE
4. Nouvelle Force Nationale dirigé par Monsieur Appolinaire AVOGNON
5. Forces Cauris pour un Bénin Emergent dirigé par Monsieur Paul HOUNKPE
6. Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin dirigé par Monsieur Jacques AYADJI
7. Bloc Républicain dirigé par Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE
8. Parti Grande Solidarité Républicaine dirigé par Monsieur Vissétogbé GUEDOU
9. Parti La Flamme Renouvelée
10. Restaurer l'Espoir dirigé par Monsieur Candide AZANNAÏ

Les élections législatives ayant eu lieu en janvier 2026, une nouvelle mise à jour officielle de liste des partis politiques par le MISIP est à envisager de façon imminente conformément à l'article 27 de la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin complétée par la Loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 qui dispose que *" Les partis politiques sont tenus de participer aux élections législatives, communales et locales. Tout parti politique perd son statut juridique s'il ne présente pas des candidats à deux (02) élections législatives consécutives..."*. Les partis qui, ayant manqué de présenter des candidats aux élections législatives de 2019 et de 2026, réunissent les conditions pour perdre leur existence légale sont :

1. Mouvement Populaire de Libération
2. Nouvelle Force Nationale
3. Parti Grande Solidarité Républicaine
4. Parti La Flamme Renouvelée
5. Restaurer l'Espoir

Si au cours de l'année 2025, la situation politique a été mouvante et instable, elle semble présenter au lendemain des élections couplées, des aspects d'une plus grande stabilité.

Au total, les changements observés en 2025 auront un impact sur la mise en œuvre du programme.¹ ainsi que sur l'atteinte de certains résultats programmatiques. En particulier en raison des réformes majeures, les cibles du programme RAPPID pourraient faire face à des défis nouveaux, notamment :

- La perte d'existence légale (prévisible) de la moitié des partis politiques ;
- Difficulté à mobiliser certains partis compte tenu d'une éventuelle perception de concentration du pouvoir pour les sept prochaines années ;
- Incertitude sur la durabilité des acquis du programme au sein des partis dont le fonctionnement pourrait prendre un coup en raison de la « trêve politique ».
- Une attention plus accrue sur le cadre continu de dialogue interpartis dont le format des activités pourrait être offrir une opportunité de collaboration aux partis politiques.

2.5. L'AVENEMENT DE NOUVEAUX ELUS COMMUNAUX ET PARLEMENTAIRES (JANVIER - FEVRIER 2026)

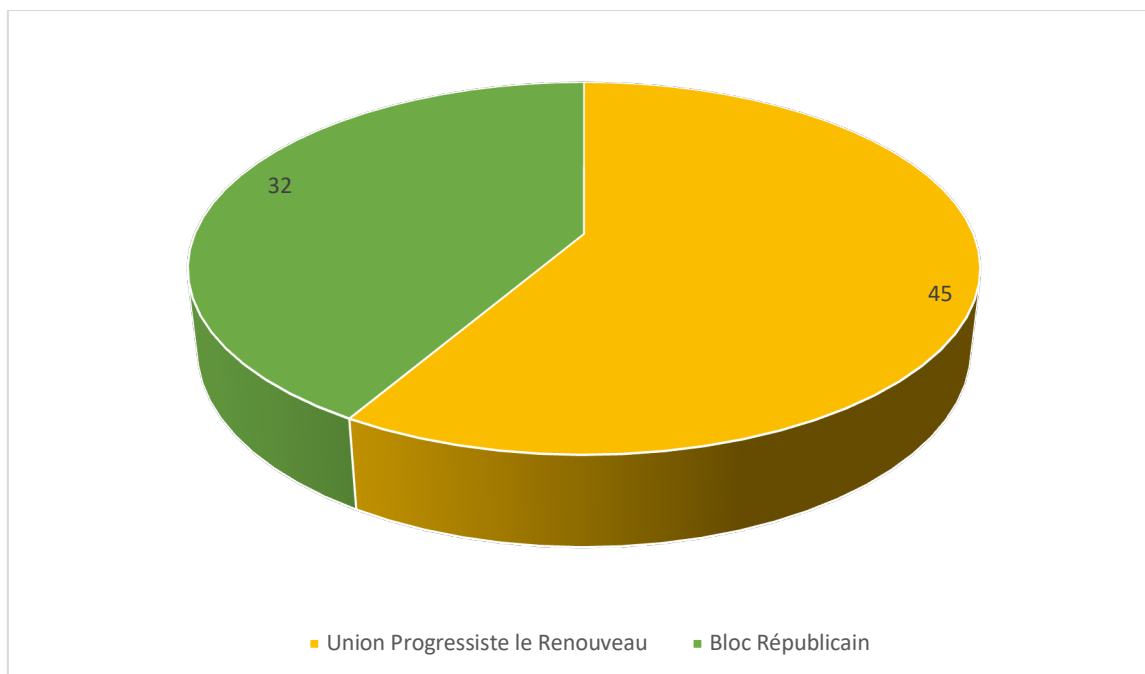
Conformément au calendrier électoral, les élections communales et municipales ont eu lieu le 11 janvier 2026 avec un taux de participation de 36,67%. A l'issue du scrutin et des résultats proclamés par la CENA, des recours sur diverses irrégularités et erreurs notées, ont été formulés puis traités par la Cour Suprême. Ainsi, à la date du 20 février, le ratio est de 45 communes contrôlées par l'UP le Renouveau et 32 communes contrôlées par le Bloc Républicain selon les résultats obtenus à l'issues des décisions rendues par la Cour Suprême (cf. Graphique 1)². Le paysage de la décentralisation reste donc exclusivement composé des élus d'un même bord, celui

¹ Voir plus loin les mises à jour de l'analyse des risques ainsi que des mesures de mitigation.

² Sous réserve d'autres éventuels changements liés au contentieux électoral

de la mouvance présidentielle. Il s'agit de conseils communaux monocolores contrairement aux conseils communaux de la précédente mandature où siégeait en plus des partis UP-R et BR, le parti FCBE.

GRAPHIQUE 1 : Configuration des conseils communaux du Bénin (2026-2033)



Source : Cour Suprême Bénin, février 2026

Les élections législatives ont également eu lieu le 11 janvier 2026, conformément à la loi. Étaient en lice, cinq (05) partis politiques : Union Progressiste le Renouveau, Bloc Républicain, Les Démocrates, Forces Cauris pour un Bénin Emergent et MOELE BENIN. Comme pour les communales, les législatives ont eu lieu dans un climat de paix. En sont issues, les statistiques suivantes :

TABLEAU 1 : Résultats des élections législatives du 11 janvier 2026 au Bénin

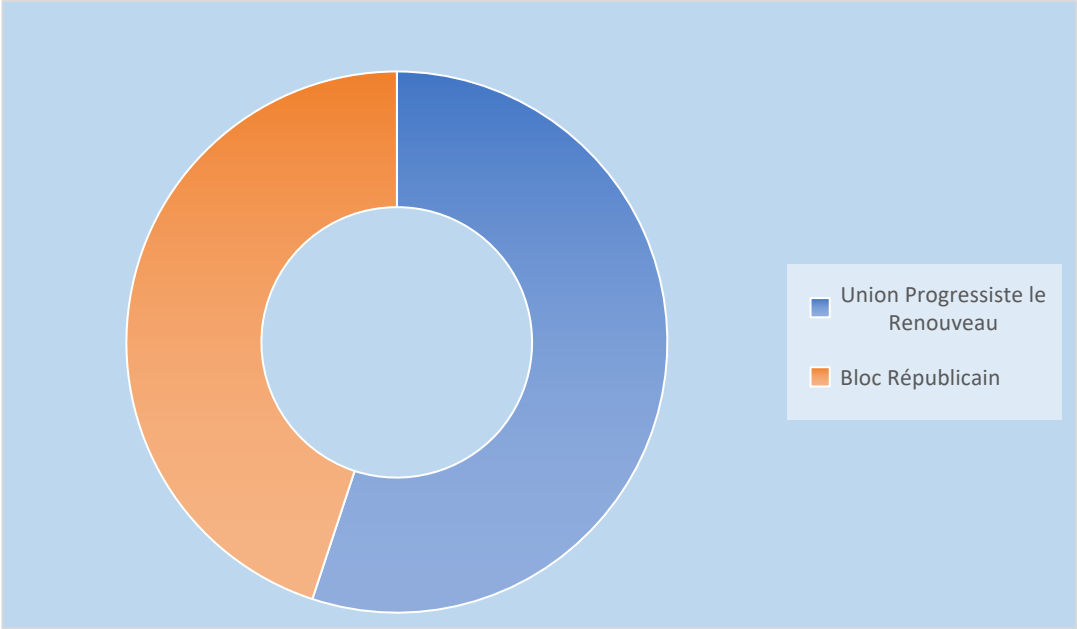
N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE SUFFRAGES AU PLAN NATIONAL	POURCENTAGE
1	Bloc Républicain	1 022 462	36,64%
2	FCBE	135 525	4,86%
3	Les Démocrates	450 405	16,14%
4	MOELE BENIN	33 837	1,21%
5	UP le Renouveau	1 148 118	41,15%

SOURCE : RESULTATS PROCLAMES PAR LA CENA

A l'issue du scrutin et conformément au code électoral, deux partis politiques tous appartenant à la mouvance présidentielle, l'Union Progressiste le Renouveau (majoritaire avec 60 sièges) et le Bloc Républicain (minoritaire avec 49 sièges) ont été éligibles à la répartition des sièges donnant ainsi lieu à un parlement sans opposition. La position de minorité parlementaire est ainsi assumée dans la dixième législature, par le Bloc Républicain. En effet, l'opposition n'a pas obtenu de siège au parlement à l'issue des élections du 11 janvier 2026, malgré le score de 16% réalisé par le parti Les Démocrates, en raison d'une part de son incapacité à mobiliser 20% des suffrages dans chacune des vingt-quatre circonscriptions électorales et d'autre part, de l'absence de la signature d'un accord de coalition parlementaire pour réduire le seuil exigé tel que prévu dans la loi.

Comparé à la précédente législature composée de partis de la mouvance (UP-R et BR) et de l'opposition (LD), cette configuration constitue un recul pour l'inclusion au niveau parlementaire. La configuration du parlement béninois pour le compte du septennat 2026-2033 se présente donc comme suit :

GRAPHIQUE 2 : Configuration de la dixième législature du parlement béninois (2026-2033)



A la suite de l'investiture des nouveaux députés élus, il a été procédé à la mise en place des instances dirigeantes de l'Institution. L'Assemblée nationale est désormais

présidée par M. Joseph DJOGBENOU, Président du parti Union Progressiste le Renouveau, ancien ministre de la justice et ancien président de la Cour Constitutionnelle. La dixième législature du parlement béninois compte **huit (08) jeunes députés de moins de 40 ans contre six pour la neuvième législature et vingt-huit (28) femmes députées contre vingt-neuf pour la neuvième législature.** La moyenne d'âge est de 54 ans. Le rajeunissement des élus est plus perceptible au niveau communal avec l'élection de jeunes conseillers (âge moyen 42 ans et âge médian 41 ans) dont 28 sont issus des écoles politiques et de démocratie de l'IGD. Les statistiques indiquent que 46,64% des élus conseillers ont moins de 40 ans et 65,84% ont moins de 45 ans.

Du point de vue de l'inclusion genre, le progrès reste mitigé. Dans le cadre de l'élection présidentielle, aucune femme n'a été candidate au poste de Président de la République et seul un duo a mis une femme en position de Vice-Présidente de la République. Les partis politiques, y compris ceux ayant adopté des dispositions réglementaires internes de promotion du genre, ont positionné un nombre insignifiant de femmes sur les listes électorales. En effet, l'ensemble des trois partis politiques a positionné 851 femmes sur un total de 10 890 places. Dans le cadre des élections législatives, 307 femmes ont été positionnées par l'ensemble des cinq partis en compétition, sur un total de 1090 places. En dépit de ces réalités, vingt-huit (28) bénéficiaires des écoles politiques et de démocratie de l'IGD ont été élus à la suite des joutes électorales du 11 janvier 2026. Deux d'entre eux ont été désignés maires respectivement à Lalo et Sèmè-Podji.

3. RESUME DE L'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PROGRAMME

3.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS ATTEINTS

A la date du 31 décembre 2025, résume les taux d'exécution physique du programme se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 2 : Taux d'Exécution Physique du Programme RAPPID en 2025

Taux d'exécution annuel du Programme à la date du 31 Décembre 2025	
Résultat 1 : Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants	100%
Résultat 2 : L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques	90.15 %
Résultat 3 : Le dialogue interpartis et communautaire est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin	70.00 %
Global (R1 ; R2 & R3)	86.72%

A la fin de l'année 2025, le taux d'exécution global du programme RAPPID s'établit à **86,72 %**, traduisant une performance globale satisfaisante dans la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) de 2025. Ce niveau d'exécution marque une progression significative dans la mise en œuvre des prévues dans l'année et témoigne d'une accélération notable au dernier trimestre de l'année. Cette dynamique positive s'explique notamment par la levée progressive des contraintes financières liées à l'amenuisement des ressources³, une meilleure synchronisation des interventions avec le calendrier politique et électoral national, ainsi qu'un renforcement de la mobilisation des parties prenantes et des bénéficiaires.

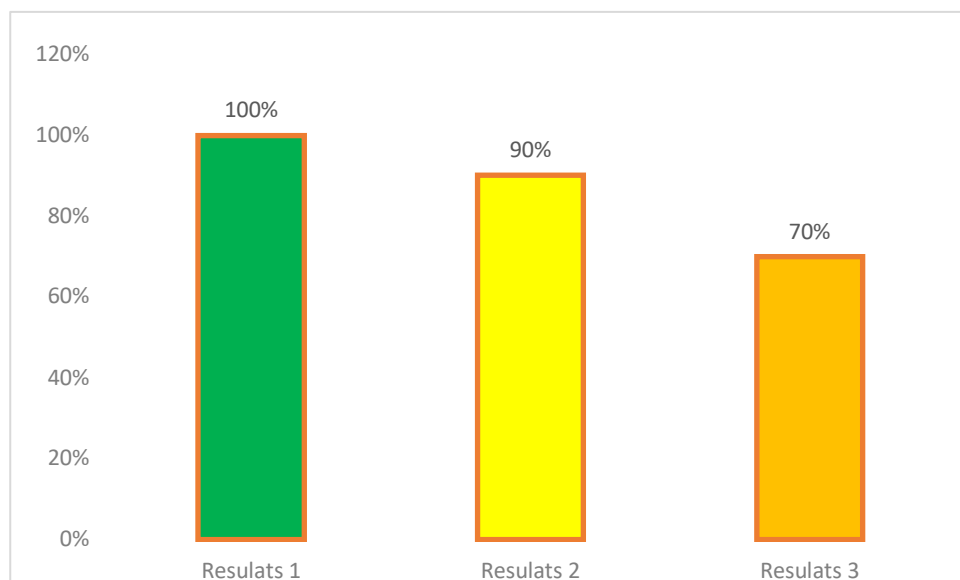
Les résultats obtenus reflètent une appropriation croissante du programme par les acteurs politiques et institutionnels, ainsi qu'une efficacité opérationnelle accrue de l'équipe de mise en œuvre et des partenaires. Toutefois, des disparités subsistent dans l'achèvement des composantes du programme, liées à la dépendance de certaines interventions à des facteurs exogènes tels que les évolutions

³ Cet amenuisement s'explique par le fait que le complément budgétaire de l'Union européenne, prévu pour être logé sur le Programme RAPPID, a été finalement orienté dans la mise en œuvre d'un nouveau projet dénommé REFAIRE.

institutionnelles, le contexte politique et le calendrier électoral, qui ont influencé le rythme d'exécution de certaines activités.

Dans l'ensemble, la performance atteinte en 2025 positionne le programme sur une trajectoire favorable pour la consolidation des acquis et l'atteinte des objectifs finaux à moyen et long terme. Elle met également en évidence la capacité d'adaptation du programme face aux contraintes contextuelles, tout en soulignant la nécessité de maintenir l'intensité des actions structurantes et de renforcer la coordination stratégique afin de maximiser les effets et la durabilité des résultats.

GRAPHIQUE 3 : Niveau d'exécution physique par Résultats au 31 décembre 2025



3.2. RESULTATS PAR COMPOSANTE

➤ RESULTAT 1 : Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants (100%)

Avec un taux d'exécution de **100 % au 31 décembre 2025**, le Résultat 1 du programme RAPPID affiche une réalisation optimale, traduisant l'atteinte complète des valeurs cibles annuelles prévues. Cette performance confirme la mise en œuvre intégrale des activités planifiées, notamment l'animation de l'École multipartite de la démocratie, les animations politiques villageoises et les cafés politiques qui ont été largement réalisés et bien appropriés par les bénéficiaires. Ces interventions ont contribué à améliorer l'attractivité et la visibilité des partis politiques à travers

principalement, les actions de leurs jeunes leaders. L'atteinte de ce résultat reflète une forte appropriation du programme par les acteurs politiques, un engagement soutenu des bénéficiaires et une efficacité accrue de la coordination et du suivi des interventions. Elle confirme également la pertinence des approches retenues en matière de formation, de dialogue et de mise en réseau multipartite. Les effets de cette intervention se sont reflétés à l'occasion des élections couplées du 11 janvier 2026 à l'issue desquelles **vingt-huit (28) alumnis** des écoles politiques et de démocratie ont été élus.



PHOTO 1 : Sortie officielle de la promotion 2025 des écoles de l'IGD en présence de l'Ambassadeur des Pays-Bas

Toutefois, dans la perspective de la dernière année du programme en 2026, il sera important de consolider ces acquis en renforçant les stratégies de ciblage et d'influence, notamment au niveau des acteurs institutionnels et décisionnels de haut niveau, afin de renforcer l'ancrage systémique et d'assurer la durabilité des changements.

➤ **RESULTAT 2 : L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques (90,15%)**

Au 31 décembre 2025, le Résultat 2 affiche un taux d'exécution de **90,15 %**, marquant une progression substantielle par rapport au taux de **51,1 % enregistré à mi-**

novembre 2025. Cette évolution positive reflète l'intensification des interventions au dernier trimestre, rendue possible par l'extension budgétaire obtenue en cours d'année, l'amélioration de la planification opérationnelle et une meilleure synchronisation avec le calendrier politique et électoral national.

Les activités mises en œuvre ont contribué au renforcement du cadre institutionnel et opérationnel du système partisan et électoral, notamment à travers les appuis à la Commission Electorale Nationale Autonome et le parlement à travers l'Institut Parlementaire du Bénin. La CENA a été appuyée pour les lancements de la plateforme E-declaration et la présentation des points de mise en œuvre du calendrier électoral aux diverses parties prenantes (partis politiques, Institutions et Ministères impliqués dans le processus électoral, Partenaires Techniques et Financiers et les Organisations de la Société Civile impliqués dans le processus électoral). Du côté du parlement, l'Institut Parlementaire du Bénin et l'IGD ont coorganisé un séminaire sur les défis sécuritaires des élections générales de 2026 dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme au Bénin réunissant le Parlement, les Organes de Gestion des Elections (CENA et Ministères sectoriels impliqués), les Directeurs Départementaux de la Police Républicaine et les Préfets des départements en proie au terrorisme.



PHOTO 2 : Photo de famille à l'ouverture du séminaire sur les défis sécuritaires des élections générales de 2026 dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme au Bénin

Ces interventions ont favorisé une meilleure appropriation des cadres réglementaires, une consolidation des dispositifs de gestion électorale et un dialogue renforcé entre les parties prenantes institutionnelles. Le volet dialogue constitue une synergie avec le Résultat n°3 dont il contribue à plusieurs égards, aux objectifs Par ailleurs, l'adoption et la signature d'un pacte de la paix par les chasseurs des départements des collines et du Borgou ainsi que leurs divers engagements à l'issue d'une séance de dialogue contribuent à l'amélioration de l'environnement électoral.

Toutefois, certaines activités clés prévues dans le PTA 2025 n'ont pas pu être entièrement réalisées, ce qui explique l'écart observé par rapport à l'objectif de 100 %. Il s'agit notamment de l'activité **A.2.12 : la formation des leaders locaux et des relais communautaires sur la prévention des discours de haine**, dont la mise en œuvre a été partiellement différée en raison de contraintes de calendrier et de priorisation des activités institutionnelles.

Dans l'ensemble, la performance enregistrée en 2025 concoure potentiellement à un environnement favorable compte tenu de la portée et de la pertinence des interventions ciblées menées. Néanmoins certains articles du code électoral restent un obstacle majeur à l'atteinte de cet objectif d'où la nécessité d'un dialogue continu pour des lois plus inclusives.

➤ **RESULTAT 3 : Le dialogue interpartis est devenu un outil de prévention et de règlement des crises politiques au Bénin (70%)**

Au 31 décembre 2025, le Résultat 3 affiche un taux d'exécution de **70 %**, traduisant une avancée significative dans la promotion du dialogue interpartis et communautaire comme mécanisme de prévention et de gestion des crises. Dans ce sens, le projet a mis en œuvre plusieurs interventions clés au niveau local. Les activités relatives à l'appui au fonctionnement des cadres de concertation communaux et à la facilitation du dialogue politique à l'échelle locale (A3.10 et A3.11) ont été entièrement réalisées. Ces interventions ont contribué à renforcer la cohésion communautaire, à promouvoir la concertation entre acteurs politiques et communautaires, et à prévenir les tensions politiques dans les zones ciblées. Les cadres communaux se sont révélés être des espaces pertinents d'expression démocratique, de médiation et de gestion pacifique

des divergences, renforçant ainsi la culture du dialogue au niveau local. Comme en témoigne un membre de cadre de concertation communal :

« la séance a été pour nous acteurs politiques, une occasion de dialogue franc sur comment faire pour qu'il n'y ait pas de troubles au cours du processus électoral, comment chacun peut faire passer ses idées sans recourir à la violence, comment faire pour que chacun puisse s'organiser et faire passer ses messages sans violence ; notre préoccupation de tenir compte de l'inclusion comme facteur de paix a été partagée et tout le monde ici est d'avis... , la violence au cours des processus électoraux, c'est récent ici ; depuis Kérékou, ça été toujours un moment de fête y compris entre adversaires...» (un représentant de parti politique à l'occasion d'une séance de sensibilisation sur la paix électorale organisée par le ccc de Tchaourou le 18 septembre 2025)



PHOTO 3 : Animation villageoise du cadre de concertation dans la commune de Bantè

Néanmoins, ce niveau de dialogue a relevé la nécessité de se référer à un niveau national pour toucher les décideurs sur des questions dont la solution est de leur ressort.

Certaines activités structurantes n'ont pas pu être pleinement mises en œuvre, notamment l'animation d'une session de dialogue de la plateforme nationale. Ces limitations s'expliquent principalement par la sensibilité du contexte politique, la

disponibilité variable des acteurs politiques au niveau national dans un contexte électoral. Si WANEP BENIN et la Plateforme électorale des Organisations de la Société civile ont formulé avec succès, la requête d'une synergie sur l'organisation de dialogues spécifiques autour des jeunes militants pour la paix en période électorale (A3.12) créant ainsi un report pour que l'activité soit élargie aux alumnis ayant bénéficié des programmes de leurs programmes de formation, l'activité n'a finalement pas été réalisée avant les élections, faute de finalisation des démarches au sein de WANEP. Cette activité a été reportée pour 2026.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus traduisent une dynamique encourageante sur l'aspect dialogue interpartis et communautaire, particulièrement au niveau local, tout en mettant en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes nationaux et l'implication des jeunes et des partis politiques. Dans la perspective de l'année 2026, dernière année du cycle du programme, une disponibilité budgétaire aurait ouvert la possibilité de consolider les acquis locaux, d'opérationnaliser le cadre national de dialogue interpartis et de renforcer les initiatives ciblant les jeunes acteurs politiques, afin d'assurer la durabilité et l'ancrage dans les cultures politiques, des mécanismes de prévention des crises politiques.

4. ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2025

4.1. SYNTHESE DES ACTIVITES

Conformément au Plan de Travail Annuel 2025 programme, **les activités majeures réalisées** au cours de la période sous rapportage se présentent comme suit :

- ✓ Organisation de deux visites/missions d'appui du NIMD au Bénin ;
- ✓ Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en œuvre cdes activités électorales avec les partis politiques ;
- ✓ Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en œuvre des activités électorales avec les Institutions et Ministères impliqués dans le processus électoral
- ✓ Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en œuvre des activités électorales avec les Partenaires Techniques

et Financiers et les Organisations de la Société Civile impliqués dans le processus électoral

- ✓ Co-organisation avec l'Institut Parlementaire du Bénin, du Séminaire sur les défis sécuritaires des élections générales de 2026 dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme au Bénin réunissant le Parlement, les Organes de Gestion des Elections (CENA et Ministères sectoriels impliqués), les Directeurs Départementaux de la Police Républicaine et les Préfets des départements en proie au terrorisme ;
- ✓ Finalisation du processus de sélection de la promotion 2025 de l'Ecole de Démocratie ;
- ✓ Six sessions de formation sur les thématiques du curriculum de l'Ecole de Démocratie et des cafés politiques ;
- ✓ Tournée des institutions de la République avec les membres de l'Ecole de Démocratie ;
- ✓ Organisation des Animation politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base (Sous l'arbre à palabres)
- ✓ Appui au fonctionnement des cadres de concertation communaux dans cinq (05) communes pour prévenir les crises politiques et communautaires ;
- ✓ Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale ;
- ✓ Création des espaces de débats citoyens (cafés politiques)
- ✓ Etc.

4.2. ACTIVITES PAR RESULTATS

➤ RESULTAT 0 : Activités transversales

Ce résultat transversal vise à garantir une gestion efficace et transparente du programme, tout en renforçant les mécanismes de suivi, d'évaluation et de collaboration avec les parties prenantes.

Au total, quatre (04) activités étaient initialement planifiées pour le Résultat 0 en 2025. Elles ont toutes été réalisées conformément aux objectifs fixés. (Cf tableau de mise en œuvre).

- Troisième réunion du Comité de Concertation au cours du premier trimestre pour évaluer le niveau de mise en œuvre des activités au cours de l'année 2024 et s'imprégner de la planification 2025
- Les travaux de suivi continu ainsi que les missions de suivi du NIMD Headquarters se déroulent conformément à la planification initiale.
- Audit de l'année 2024 ;
- Séances périodiques avec les partis politiques et divers travaux en lien avec les points focaux de partis politiques.



PHOTO 4 : Aperçu des participants au troisième réunion du Comité de Concertation / Année 2025

Pour accroître la visibilité du programme, plusieurs actions ont été menées en 2025, comprenant des publications régulières sur les réseaux sociaux, des articles dans les médias, et l'organisation de plusieurs événements publics. Ces actions ont permis d'attirer l'attention des parties prenantes et du grand public sur les réussites du programme et son impact positif. La communication accrue a non seulement renforcé la notoriété du programme, mais a également permis de créer un soutien plus large et un engagement des partenaires institutionnels, et des acteurs politiques. En 2025, le **Résultat 0** montre une gestion solide du programme grâce aux activités transversales.

➔ **RESULTAT 1 : Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants**

Au total, trois (03) activités étaient initialement planifiées pour le Résultat 1 en 2025. Elles ont toutes été réalisées. Deux sont entièrement réalisées et une, l'a été

partiellement. (Cf tableau de mise en œuvre). Par ailleurs, sur le plan de la gouvernance financière des partis, l'année 2025 a consacré l'entrée en vigueur du nouveau système comptable en vigueur dans l'espace OHADA pour les entités à but non lucratif. Les premiers effets de la formation des comptables, commissaires aux comptes, mandataires financiers et ordonnateurs des partis politiques avec mise à disposition de l'outil ont donc été enclenchés en 2025.

- **A 1-6 Ecole de Démocratie** : Processus de sélection de la promotion 2025 de l'école de démocratie du programme RAPPID suivi et conduit à son terme. 26 jeunes leaders à fort potentiel des partis politiques et de la société civile sélectionnés parmi les 262 candidats. Résultats proclamés (9 femmes et 17 hommes) en provenance de toutes les sensibilités politiques du pays et de la société civile. Six sessions de formation, ont été organisés ainsi que 4 cafés politiques et la tournée d'Institutions de la République. Les rapports trimestriels des participants ont été aussi élaborés et soumis. Les séances de restitution et la participation à des sessions du parlement, de conseils communaux ou de tribunaux ont été réalisés conformément aux fiches d'engagement des bénéficiaires. Les femmes de l'Ecole de Démocratie ont pris part du 11 au 13 septembre 2025 à la troisième édition des rencontres intergénérationnelles des femmes leaders du Bénin à l'occasion de la Gaani de la Gnon Kogui à Nikki qui a porté sur le thème : « Faire mieux en matière de représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions au Bénin ».



PHOTO 5 : Visite des bénéficiaires de l'Ecole de démocratie à la Cour Suprême

Par ailleurs, les anciens bénéficiaires de l'Ecole de Démocratie ont été associés à plusieurs activités de l'IGD. Des alumnis de promotions plus anciennes de l'Ecole politique et de l'Ecole de démocratie ont été aussi sélectionnés. Deux (02) ont été nommés Directrices départementales dans deux ministères et l'un, a été nommé Ministre-Conseillers auprès du Président de la République. Les écoles politiques et de démocratie de l'IGD, entièrement financées par l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin ont généré à l'occasion des élections couplées, communales et législatives du 11 janvier 2026, vingt-huit (28) élus dont un Maire (Commune de Sèmè Kpodji), un Premier adjoint au maire (commune d'Athiémé) et deux élues parlementaires suppléantes (Départements des collines et du Mono).

- **A 1-7 Organiser des Animations politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base (Sous l'arbre à palabres) :** Synergie technique et budgétaire entre les lignes A1-7 (Organiser des Animations politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base), A3.10 (Appuyer le fonctionnement des cadres de

concertation communaux dans cinq communes pour prévenir les crises politiques et communautaires) et A 3.11 (Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale).

COMMUNE DE SAVE	COMMUNE DE OUESSE
<p>Le Cadre de concertation de la commune de Savè a réalisé deux activités sur la période dont une première sur le dialogue intergénérationnel sur la paix et la cohésion sociale dans la perspective des préparatifs des élections de générales de 2026 et une deuxième sur la gestion de la désinformation au profit des membres du CCC ;</p>	<p>Le Cadre de concertation de la commune de Ouèssè a mené une activité de sensibilisation sur la paix et la cohésion en période électorale en deux étapes (Ouèssè centre et Kilibo) avec les différentes catégories d'acteurs y compris les forces de défense et de sécurités et les leaders communautaires ;</p>
COMMUNE DE KANDI	COMMUNE DE TCHAOUROU
<p>Les communautés agro-pastorales ont été sensibilisées sur la paix et la cohésion en lien avec les conflits éleveurs/agriculteurs qui constituent une véritable menace pour le vivre-ensemble en période sensible des élections.;</p>	<p>Diverses compétitions de jeux à savoir pétanque, handball, belote ont opposé les jeunes femmes et homme et les forces de défense et de sécurité dans la commune afin de renforcer la collaboration entre ces deux entités qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la paix sociale. En effet, connaissant le contexte particulièrement tendu de la commune sur les questions électorales, le bureau du CCC a identifié les jeux comme moyen pour rapprocher ces deux groupes acteurs clés dans tout processus de paix dans la communauté. L'ampleur de la mobilisation à travers ces activités témoigne de leur réussite. Des messages de sensibilisation sur la paix ont été délivrés durant ces activités.</p> <p>Au cours de la deuxième série d'activités, le CCC a animé une causerie villageoise sur les bonnes habitudes en période électorale.</p>
COMMUNE DE BANTE	
<p>Les différents arrondissements de la commune ont accueilli les membres du CCC qui ont sensibilisé la population sur les désordres de l'information et plus globalement les bons réflexes à avoir en période électorale quant à la gestion du flux de l'information en circulation.</p>	

Ces activités ont permis de mobiliser autour de la question du dialogue, de la prévention des violences et de la préservation de la paix, **1327** personnes (contre une prévision initiale de 500 personnes) à l'échelle locale dans des zones qui ont connu en 2019 et en 2021, des violences à l'occasion des élections. Les deux départements couverts sont les Collines et le Borgou.



PHOTO 6 : Jeux de belotte et tournois de handball entre populations et forces de défense et de sécurité dans la commune de Tchaourou

- **A 1-8 Créer des espaces de débats citoyens (cafés politiques) :** Un café politique ouvert réalisé le 23 Octobre 2025 au Chant d'Oiseau de Cotonou sur le thème "Stabilité en Afrique et extrémisme violent : quel avenir pour les démocraties ?". Le Café ouvert au public et animé par le Général Francis

AWAGBE BEHANZIN, ancien Commissaire de la CEDEAO, Président et co-fondateur du Réseau Mondial des Professionnels de Sécurité et de Défense pour la prévention et la lutte contre le Terrorisme, vise à donner aux participants, une meilleure connaissance des enjeux et défis liés à la montée du terrorisme y compris les caractéristiques et impacts de l'extrémisme violent sur la stabilité des pays, les démocraties et ainsi qu'une analyse des approches de lutte contre l'extrémisme violent en Afrique d'hier à aujourd'hui et perspectives et pistes de solution. L'activité a connu la participation de la mission de l'Union africaine au Sahel (MiSahel) ainsi que celle des bénéficiaires de l'Ecole Politique Féminine Multipartite du Projet de Renforcement du Leadership des Femmes en Politique dans les Communes du Bénin (PRLFP).



PHOTO 7: Café politique sur le thème "Stabilité en Afrique et extrémisme violent : quel avenir pour les démocraties ?"

➤ **Analyse des progrès réalisés en matière d'inclusion, d'attractivité, de représentativité et de performance**

Pour mesurer de manière pertinente l'avancement du **Résultat 1**, intitulé "**Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants**", quatre indicateurs clés ont été sélectionnés. Ces indicateurs ont été choisis en raison de leur capacité à refléter directement les dimensions essentielles de l'inclusivité, de l'attractivité et de la représentativité des partis politiques.

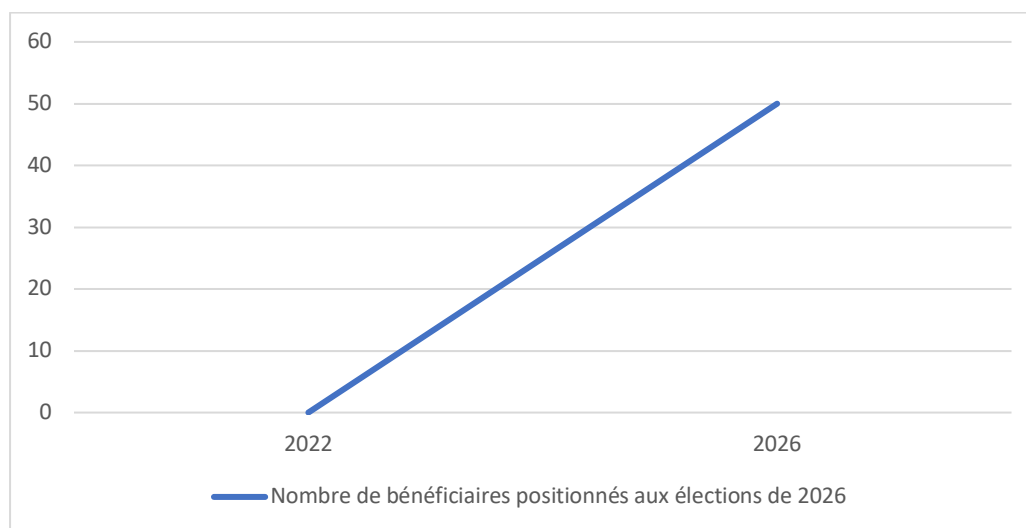
Le tableau 3 permet d'analyser l'inclusivité des partis en termes de participation des jeunes et des femmes à la prise de décision, ainsi que leur présence dans les instances de prise de décision. Il mesure également l'attractivité des partis politiques.

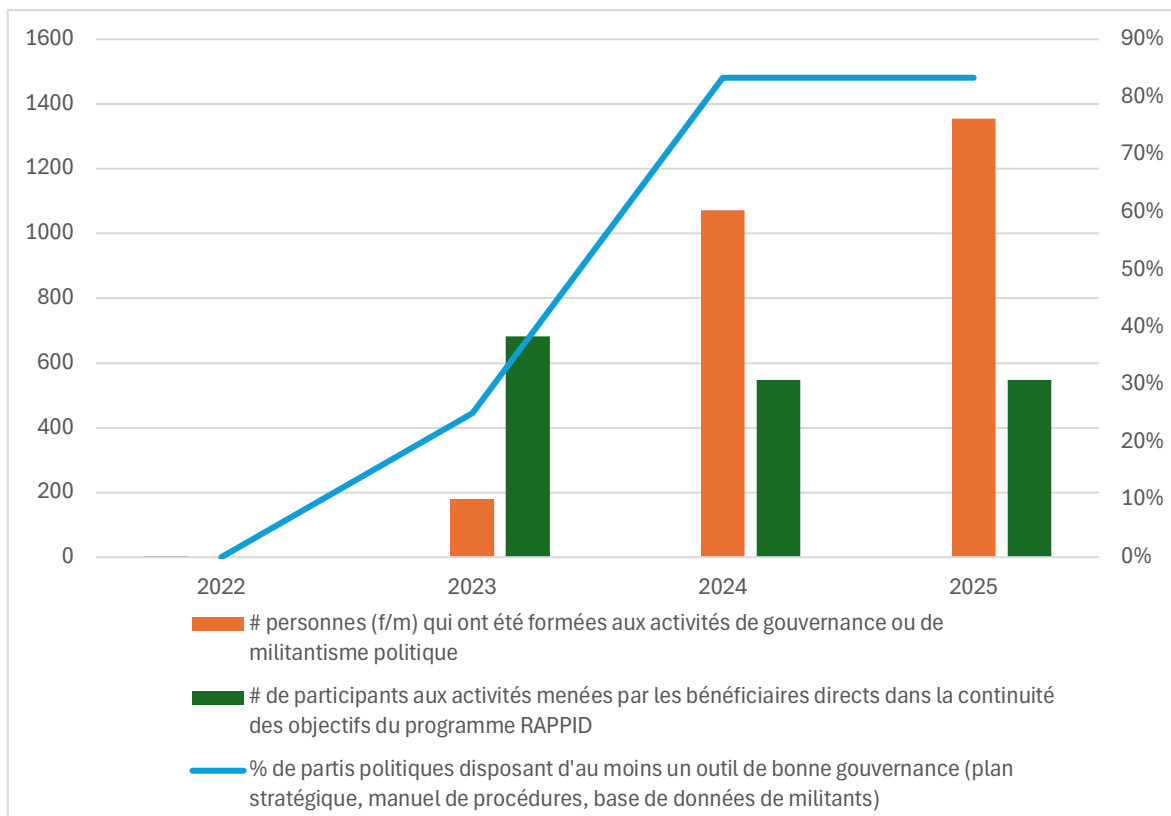
TABLEAU 3 : Inclusivité, Attractivité , Performance et Représentativité des Partis Politiques

Indicateurs	2022	2023	2024	2025	Progrès
# de jeunes ayant fait l'école de démocratie et positionnés sur les listes de candidatures aux élections communales et municipales	0	NA	NA	50	-+
# personnes (f/m) qui ont été formées aux activités de gouvernance ou de militantisme politique	0	+179	+ 1072	+1355	++
# de participants aux activités menées par les bénéficiaires directs dans la continuité des objectifs du programme RAPPID	0	+682	+547	+590	++
% de partis politiques disposant d'au moins un outil de bonne gouvernance (plan stratégique, manuel de procédures, base de données de militants)	0%	25%	83.33%	80%	+

Source : Tableau de Suivi des Indicateur (2025 et rapports des activités)

GRAPHIQUE 4 : Courbes d'évolution





Source : Rapport de collecte de données , 2025

- **# de jeunes auditeurs de l'école de démocratie et positionnés sur les listes de candidatures aux élections communales et municipales**

Depuis 2015, année d'ouverture de la première école politique du NIMD/IGD, 372 jeunes ont été formés dont 40,59 hommes et 59,4 femmes (voir tableau).

TABLEAU 4 : évolution du nombre d'albumis des écoles de l'IGD/NIMD

PROMOTIONS	TOTAL	HOMMES	FEMMES	POURCENTAGE HOMMES	POURCENTAGE FEMMES
Promotion 2015-2016	37	26	11	70,27	29,7
Promotion 2017	37	20	17	54,05	45,9
Promotion 2018	30	18	12	60,00	40,0
Promotion 2019	24	16	8	66,67	33,3
Promotion 2020	29	17	12	58,62	41,4
Promotion 2022 Ecole politique Féminine	35	0	35	0,00	100,0
Promotion 2023 Ecole de Démocratie	30	18	12	60,00	40,0
Promotion 2023 Ecole politique Féminine	33	0	33	0,00	100,0
Promotion 2024 Ecole de Démocratie	30	19	11	63,33	36,7
Promotion 2024 Ecole politique Féminine	31	0	31	0,00	100,0
Promotion 2025 Ecole de démocratie	26	17	9	65,38	34,6
Promotion 2025 Ecole politique Féminine	30	0	30	0,00	100,0
TOTAL	372	151	221	40,59	59,4

Durant le processus électoral législatif et communal de 2026, des actions ont été faites en vue d'encourager leur positionnement sur les différentes listes de candidatures. Cette élection représente la première expérience électorale après le lancement du programme RAPPID est celle de 2026. L'analyse de l'indicateur relatif au nombre de jeunes ayant fréquenté l'école qui ont été positionnés sur les listes électorales dans les partis politiques permet d'apprécier de manière quantitative, l'évolution qualitative du militantisme des jeunes au sein de leurs formations politiques et leur visibilité. Près d'une cinquantaine de jeunes, anciens bénéficiaires des écoles politiques et de démocratie de l'IGD ont été positionnés sur les listes électorales dans le cadre des élections générales de 2026. Ce chiffre aurait été plus important si davantage de partis politiques avaient pu déposer leur liste ou si la démocratie interne avait été respectée. Le taux aurait été également plus fort si tous les partis qui ont adopté des mesures internes de promotion des jeunes et des femmes, avaient respecté leurs textes fondamentaux. Les partis ayant compété sont l'Union Progressiste le Renouveau, le Bloc Républicain, les Forces Cauris pour un Bénin Emergent, Moele Bénin et Les Démocrates pour les élections législatives tandis que pour les élections communales seuls l'UPR, le Bloc Républicain et Force Cauris pour un Bénin Emergent ont pris part à la compétition. Ces tendances indiquent que l'inclusivité progresse, mais demeure **partielle et vulnérable aux reconfigurations politiques**, soulignant la nécessité d'un accompagnement continu et d'un suivi ciblé pour assurer une participation effective et durable des jeunes et des femmes dans la gouvernance interne des partis politiques.

- **Nombre de personnes (F/H) formées aux activités de gouvernance ou de militantisme politique**

Le nombre de personnes formées aux activités de gouvernance et de militantisme politique a également connu un bond en 2025, compte tenu des activités menées à l'échelle locale.

Cet indicateur traduit un **renforcement substantiel des capacités citoyens militants et des leaders politiques**, avec des effets directs sur l'attractivité des partis politiques.

Le volume important de personnes formées constitue également un **levier stratégique pour l'inclusivité**, sous réserve de l'appropriation effective des acquis.

- **Nombre de participants aux activités menées par les bénéficiaires directs dans la continuité des objectifs du programme RAPPID**

Le nombre de participants aux activités menées par les bénéficiaires directs dans la continuité des objectifs du programme RAPPID montre une **forte mobilisation en 2023 (682 participants)**, suivie d'une **légère baisse en 2024 (547 participants)**, puis d'une **reprise en 2025 (590)**. Ces fluctuations reflètent à la fois les dynamiques des restitutions, ainsi que l'influence du contexte politique et pré-électoral sur la programmation des activités. Ces résultats indiquent que les partis disposent d'une **capacité réelle de mobilisation et d'engagement des jeunes militants en formation dans l'école de démocratie et améliore ainsi leur attractivité**. La régularité et la continuité des activités de formation et de sensibilisation doivent être renforcées pour consolider l'attractivité et maintenir un engagement durable des membres.





PHOTO 8 : Diverses séances de restitutions des acquis par les membres de l’Ecole de Démocratie dans différentes communes

- **% de partis politiques disposant d’au moins un outil de bonne gouvernance (plan stratégique, manuel de procédures, base de données de militants)**

Le pourcentage de partis politiques disposant d’au moins un outil de bonne gouvernance (plan stratégique, manuel de procédures, base de données de militants) a enregistré une **progression très significative**, passant de **0 % en 2022 à 83,3 % en 2024**. En 2025, ce pourcentage a légèrement baissé compte tenu de la fusion du parti “Renaissance Nationale” avec l’Union Progressiste le Renouveau. L’appropriation de ces outils contribue à **renforcer la transparence, la redevabilité et la capacité de planification des partis politiques**.

➤ **Implications globales des progrès réalisés pour le Résultat 1**

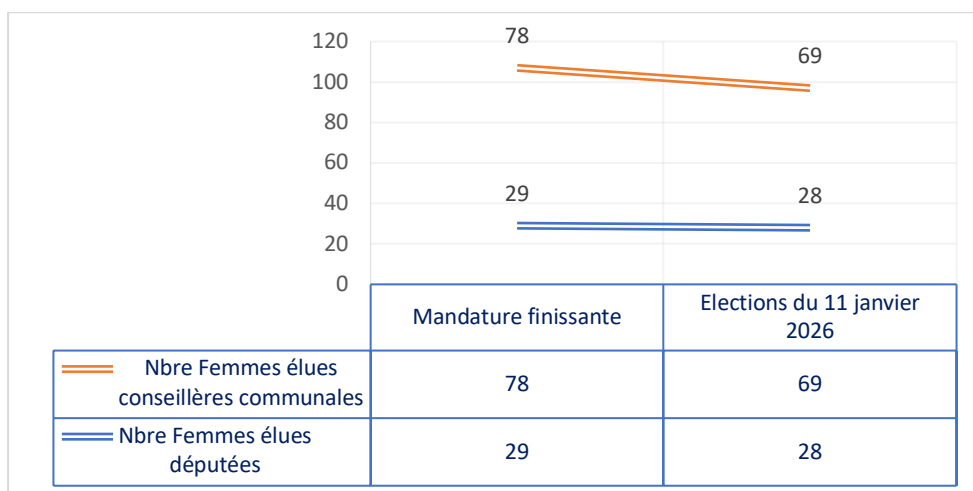
L’analyse des indicateurs du Résultat 1 (« **Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants** ») met en évidence des **progrès substantiels en matière de structuration organisationnelle, de renforcement des capacités et de mobilisation des militants**, tout en soulignant des défis persistants en matière d’inclusivité.

- **Performance organisationnelle et capacitaire** : L'augmentation significative du nombre de personnes formées et l'adoption d'outils de bonne gouvernance témoignent d'un renforcement notable des capacités institutionnelles et opérationnelles des partis politiques.
- **Attractivité et mobilisation** : Les niveaux de participation observés traduisent une capacité effective de mobilisation, bien que la sensibilité du contexte pré-électoral ait influencé la continuité de certaines activités.
- **Inclusivité et représentativité** : Le positionnement effectif de plusieurs dizaines de jeunes bénéficiaires des écoles sur les listes électorales des divers partis en compétition dénote des effets de l'initiative des écoles. Cependant, les positionnements horizontaux et verticaux des femmes de manière globale restent des défis majeurs à relever en terme d'inclusion. Le renforcement voire l'institutionnalisation de l'inclusion demeure **irrégulière et dépendante des dynamiques politiques**, nécessitant des efforts supplémentaires plaidoyer.

Dans l'ensemble, le programme RAPPID a contribué de manière significative à **améliorer la structuration, la performance organisationnelle et l'attractivité des partis politiques**, posant des bases importantes pour une gouvernance partisane plus moderne et professionnelle. Toutefois, **l'inclusivité demeure un défi stratégique**, en particulier dans le contexte de recomposition politique et de cycles électoraux, où la participation effective des jeunes et des femmes peut être fragilisée. Ces résultats mettent en évidence la nécessité de **renforcer les mécanismes institutionnels garantissant une représentativité équilibrée et une participation inclusive**, afin de consolider les acquis et d'assurer la durabilité des réformes au-delà du cycle du programme.

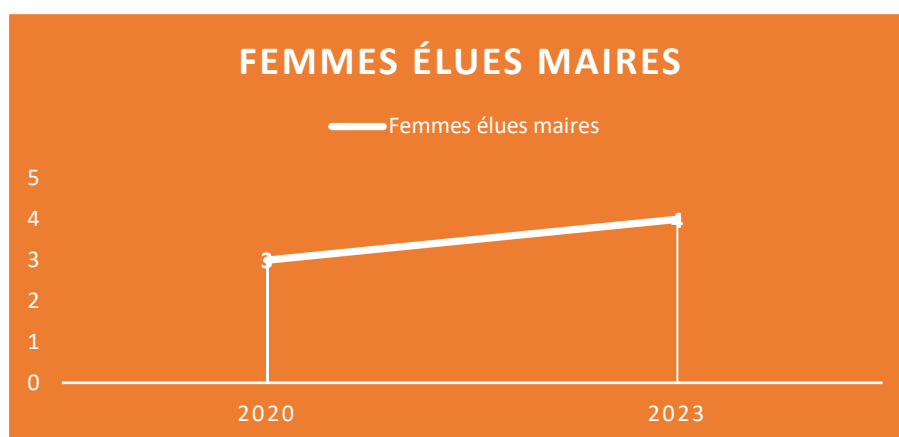
Les statistiques se présentent comme suit :

GRAPHIQUE 5 : Analyse de la progression du positionnement des femmes dans les instances électives de prise de décisions



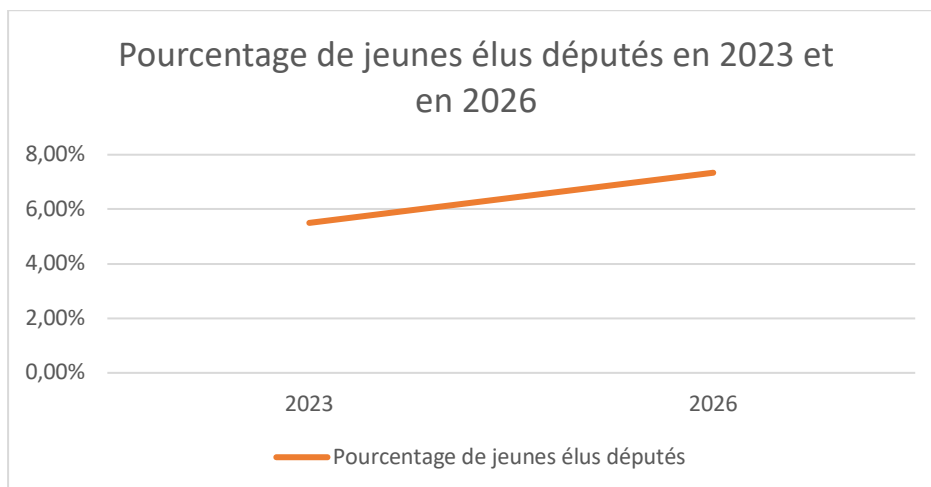
Au poste de maire, quatre femmes ont été élues contre trois pour la mandature finissante.

GRAPHIQUE 6 : Progression du niveau de femmes élues maires au Bénin



Sur le plan du positionnement des jeunes, le nombre de jeunes de moins de quarante ans élus à l'issue des élections législatives du 11 janvier 2026 est en légère progression.

GRAPHIQUE 7 : *Progression du nombre jeunes députés siégeant au parlement béninois*



La moyenne d'âge de la dixième législature est de 54, 46 ans. L'âge médian quant à lui est de 55 ans. Il y a donc un léger rajeunissement par rapport à la neuvième législature dont l'âge médian est de 55,5 ans et l'âge moyen, de 54,6.

➤ **RESULTAT 2 : l'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques**

En termes d'activité au cours de l'année 2025, quatre (04) activités ont été planifiées sur le Résultat 2. Trois sont entièrement réalisées et une est non réalisée :

- **A-2-6 Campagne de sensibilisation pour la paix en période électorale (Vote Fifa 229)** : L'initiative @VoteFifa229 a eu lieu en trois phases dont deux, en synergie avec la Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile.
- **Phase 1** : Le 12 décembre a eu lieu au parlement à Porto-Novo, la signature de la Charte de la paix par les femmes députées sous le leadership de la présidente du caucus des femmes parlementaires du Bénin. Cette activité a été mise en oeuvre en synergie avec la Plateforme électorale des organisations de la société civile et WANEP Bénin.



PHOTO 9 : Signature de la charte de la paix par les membres du caucus des femmes parlementaires du Bénin

- **Phase 2** : Le 16 décembre 2026 a eu lieu à Bantè, la signature du Pacte de la paix par les chasseurs des départements des collines et du Borgou. Cette activité a été mise en oeuvre en synergie avec la préfecture des collines et la Plateforme électorale des organisations de la société civile et WANEP Bénin. Au cours de l'activité, le responsable des chasseurs a formulé leur engagement à ne donner aucune suite favorable à un acteur politique pour des

manifestations pouvant entraver la paix. Par ailleurs, l'ensemble des chasseurs a formulé le besoin d'une activité dédiée au dialogue entre leur corporation et les forces de défense et de sécurité pour une "réconciliation" après les événements des élections de 2019 et 2021.



PHOTO 10 : Signature de la charte de la paix par les chasseurs de la commune des départements du Borgou et des collines à Bantè

- **Phase 3:** Une campagne digitale a eu lieu sur les réseaux sociaux, principalement Facebook et Whatsapp, à travers un fond de profil conçu avec un message de sensibilisation. Ce fond de profil promu par les alumni des différentes écoles de l'IGD et mis à la disposition du grand public a suscité l'intérêt de nombreux internautes. A la date du 11 janvier 2026, le nombre d'internautes ayant arboré le fond de profil est de 1627.



VoteFifa229

Je m'engage pour la paix au Bénin. En 2026, mon seul camp, c'est le Bénin. Je soutiens la campagne Vote Fifa 229 pour des élections apaisées.

#VoteFifa229 #Bénin2026

#VotonsLaPaix

Cette initiative est soutenue par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas près le Bénin



1627 vues

Partager

PHOTO 11 : *Campagne digitale pour la paix en période électorale : Fond de profil*

- **Appuyer les Ministères sectoriels dans leurs rôles et missions dans le système partisan et le système électoral**

Trois appuis ont été accordés à la Commission Electorale Nationale Autonome dans le cadre des élections de 2026. En effet, l'IGD a appuyé en 2022, la CENA pour création de la plateforme e-declaration, une plateforme intégrée constituée de deux (2) logiciels dont le premier est dédié aux partis politiques pour la gestion des listes de candidatures à leur niveau et le second, dédié à la CENA pour la gestion de bout en bout du processus d'enregistrement, d'examen et de validation des déclarations de candidatures. Cette solution constitue une influence majeure du Programme RAPPID

aussi bien sur le système à travers la législation que sur les cultures politiques en République du Bénin. Ci-joint, la version ancienne l'article 38 du code électoral (loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin) et la nouvelle version (Loi n°2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral) :

La loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin

Article 38 Ancien: Chaque candidat à l'élection du président de la République ou chaque liste de candidats aux élections législatives ou communales présente une déclaration de candidature auprès de la CENA.

Loi n°2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral

Article 38 nouveau : Chaque candidat à l'élection du duo président de la République et vice-président de la République ou chaque liste de candidats aux élections législatives ou communales présente une déclaration de candidature **physique et dématérialisée** auprès de la **Commission électorale nationale autonome**. La déclaration de candidature dématérialisée se fait conformément à un logiciel mis à la disposition des partis politiques par la commission électorale nationale autonome

Renforcée et davantage sécurisée dans le cadre des élections de 2026 sur budget de l'Etat, cette plateforme a permis de conduire le processus des élections couplées. En prélude à son usage et après avoir mobilisé en 2024 les énergies autour de la sécurisation, l'IGD a appuyé la CENA sur des activités connexes en 2025.

- ✓ Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en œuvre des activités électorales avec les partis politiques
- ✓ Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en œuvre des activités électorales avec les Institutions et Ministères impliqués dans le processus électoral

- ✓ Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en œuvre des activités électorales avec les Partenaires Techniques et Financiers et les Organisations de la Société Civile impliqués dans le processus électoral
- ✓ Co-organisation avec l'Institut Parlementaire du Bénin, du Séminaire sur les défis sécuritaires des élections générales de 2026 dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme au Bénin réunissant le Parlement, les Organes de Gestion des Elections (CENA et Ministères sectoriels impliqués), les Directeurs Départementaux de la Police Républicaine et les Préfets des départements en proie au terrorisme ;
- ✓ Appui technique apporté à trois initiatives de la Direction des Partis Politiques et des Affaires Electorales du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Compte tenu des restrictions budgétaires, l'appui financier n'a pas pu être concrétisé.



PHOTO 12 : Présentation de la plateforme de gestion des candidatures aux partis politiques



PHOTO 13 : Présentation de la plateforme de gestion des candidatures aux Ministères et Institutions

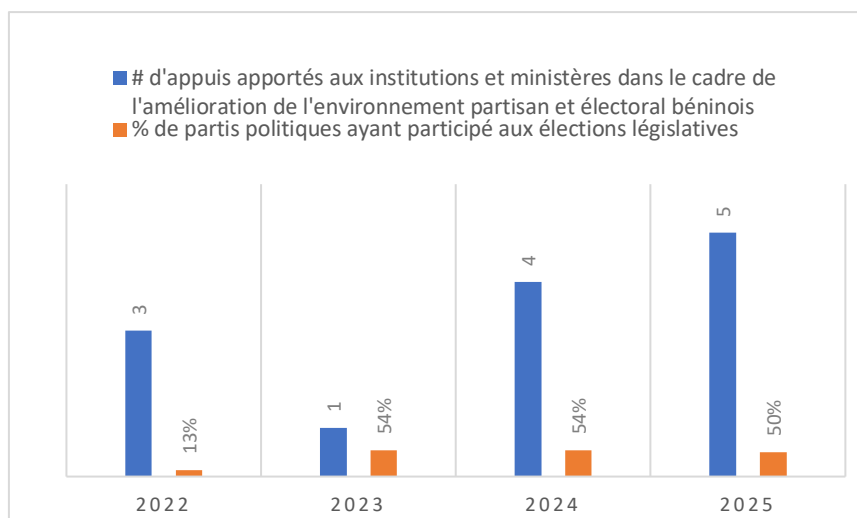
➤ **Analyse des progrès réalisés en lien avec l'environnement électoral et partisan (Résultat 2)**

Pour mesurer de manière pertinente l'avancement du Résultat 2, intitulé " **L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques**", deux indicateurs clés ont été sélectionnés. Ces indicateurs ont été choisis pour leur capacité à mesurer des dimensions clés telles que l'inclusion des partis dans le processus électoral ainsi que l'évolution de l'accompagnement des ministères sectoriels et institutions en charge du système partisan et du système électoral. Ils fournissent une vision globale et tangible des changements connus depuis 2022.

TABLEAU 5 : Evolution des indicateurs liés à l'environnement partisan et électoral

Indicateurs	2022	2023	2024	2025	Progrès
# d'appuis apportés aux institutions et ministères dans le cadre de l'amélioration de l'environnement partisan et électoral béninois	3	1	4	5	++
% de partis politiques ayant participé aux élections législatives	13%	54%	54%	50%	+

GRAPHIQUE 8 : l'évolution des Indicateurs appréciant les progrès du Résultat 2 de 2022 à 2025



- **Indicateur 1: # d'appuis apportés aux institutions et ministères dans le cadre de l'amélioration de l'environnement partisan et électoral béninois.**

Entre 2022 et 2025, le nombre d'appuis apportés aux institutions et ministères chargés du système partisan et électoral a connu une progression continue, passant de trois en 2022 à cinq en 2025. En 2022, les appuis concernaient principalement le Médiateur de la République et la CENA. En 2023 et 2024, les appuis ont pris en compte la CENA, la Direction des Partis Politiques et des Affaires Electorales du Ministère de l'Intérieur et le parlement via l'Institut Parlementaire du Bénin. En raison des besoins liés aux élections générales, l'année 2025 a consacré ses appuis directs sur la CENA. Les autres parties prenantes du processus électoral ont été mobilisés dans un séminaire-dialogue pour mieux coordonner le processus électoral dans un contexte de crise sécuritaire liée au terrorisme.

- **Implications stratégiques**

- La progression constante des appuis montre un engagement croissant pour renforcer les capacités des institutions et leur coordination dans le suivi du système partisan et électoral.

- Ces interventions contribuent à un **environnement plus favorable aux partis politiques**, en améliorant la transparence, la redevabilité et la performance des institutions en charge de la gestion électorale.
- Ces appuis contribuent à créer un environnement plus favorable aux partis politiques, en consolidant les institutions et en améliorant la gouvernance et le suivi du système électoral.
- **Indicateur 2 : *Pourcentage de partis politiques ayant participé aux élections législatives***

La participation des partis politiques aux élections législatives a connu une progression notable entre 2022 (13 %) et 2023 (54 %). En 2025, le pourcentage de partis politiques dont les dossiers ont été validés pour les élections législatives est a priori de 50% (5/10), qui pourrait être réévalué à **62,5%** si l'on met à l'écart les deux partis politiques (Restaurer l'Espoir) et le Parti la Flamme Renouvelée se sont retirés de toutes activités électorales et de l'animation pratique de la vie politique depuis 2019.

- **Points à noter** : La hausse de 2025 montre une évolution positive de l'accompagnement des organes de gestion des élections et les ministères sectoriels dans leur modernisation et leurs performances dans l'environnement partisan et le niveau des besoins des organes de gestion des élections en période électorale. Ces appuis sont restés insuffisants face à des besoins élevés.
- **Pertinence pour le Résultat 2** : Une participation accrue des partis est l'un des indices d'un environnement électoral plus inclusif et accessible, renforçant la capacité des partis à s'engager efficacement dans les processus électoraux. En effet, l'utilisation de la version renforcée de la solution informatique de déclaration des candidatures dont l'IGD a appuyé la conception, a limité les non-conformités dans le montage des dossiers de candidature par les partis et facilité la compréhension entre les partis et la Commission Electorale. Cependant, des blocages structurels subsistent. En ce qui concerne l'élection présidentielle, il s'agit du verrou des parrainages. Au niveau des élections législatives, le seuil de 20% de suffrages exprimés exigés à tout parti n'ayant

pas noué d'accord de gouvernance avec un autre pour être éligibles à la répartition des sièges constitue un filtre. Parallèlement, les partis dans leur ensemble ont manqué de respecter leurs dispositions statutaires internes adoptés pour promouvoir le genre sur divers aspects. Par ailleurs, l'un des chaînons manquants dans le processus de désignation des candidats a été le respect de la démocratie interne à travers l'organisation des primaires.



Dans l'ensemble, les progrès observés indiquent que l'environnement électoral béninois s'est amélioré sur des axes donnés, notamment par le **renforcement des institutions**. Cependant, des blocages systémiques demeurent sur d'autres aspects, notamment au plan légal.

Pour se rapprocher davantage d'un environnement inclusif et représentatif, il est stratégique de :

- *Consolider les mécanismes de suivi et d'accompagnement des institutions et ministères ;*
- *Intensifier la collaboration avec le parlement, lieu de conception et d'adoption des lois ;*
- *D'identifier des mesures de rapprochement des interventions de l'IGD du pouvoir exécutif pour favoriser une plus grande appropriation ;*
- *Travailler à lever davantage d'obstacles structurels affectant certaines élections.*

Ces mesures sont essentielles pour **assurer la durabilité des acquis**, renforcer l'efficacité opérationnelle des partis politiques.

➔ **RESULTAT 3 : le dialogue interpartis/multi-acteurs est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin aux niveaux local et national**

L'objectif principal de ce résultat est de promouvoir une culture de dialogue entre les partis politiques et les institutions de la République, mais aussi au niveau local et national en vue de prévenir les conflits et de consolider la démocratie au Bénin. Les

activités mises en œuvre visent à renforcer les capacités des acteurs, à faciliter la mise en place de mécanismes de concertation, et à encourager la réflexion collective sur les enjeux politiques. La plateforme nationale de dialogue interpartis n'a pas pris d'initiative formelle de dialogue en 2025. Cependant, le processus de création de cette plateforme a abouti en 2024 et la plateforme a obtenu l'adhésion et la participation de toutes les parties prenantes à son processus de mise en place. Le premier acte a été la tenue jusqu'à terme du processus d'élaboration des outils et règles fonctionnement de la plateforme par l'ensemble des partis politiques actifs en République du Bénin. L'étape à suivre est la signature des actes officiels par les présidents des partis politiques après consultation des instances des partis. Cette étape a été ralentie par l'engagement du processus électoral qui a mobilisé les partis sur le terrain dès le début de l'année.

En 2025, le dialogue a eu lieu à l'échelle communale et a impliqué des parties prenantes pertinentes, au-delà des partis politiques dans les départements des collines et du Borgou.

- **A3-2** : Appuyer la mise en place et fonctionnement de la plateforme permanente de dialogue interpartis du Bénin et appui au fonctionnement de son secrétariat permanent.

La plateforme permanente de dialogue interpartis du Bénin n'a pas pris d'initiative formelle en 2025. Cependant, le processus de création de cette plateforme nationale a abouti en 2024 avec la participation de haut niveau de tous les partis politiques actifs, suivie de l'élaboration consensuelle des règles de fonctionnement. L'établissement en 2024 de cette plateforme représente une avancée significative dans le cadre de la promotion d'un dialogue politique structuré et pérenne au Bénin. Ce développement est un jalon clé pour le résultat attendu, car il pose les bases d'une concertation continue entre les partis politiques. Ce progrès est essentiel pour la consolidation de la démocratie et pour garantir un environnement politique plus apaisé. La première grande réalisation de cette plateforme est l'obtention d'un consensus et la définition conjointe par l'ensemble des partis politiques actifs, de lignes directrices, d'un règlement intérieur, d'une charte individuelle engageant chaque parti et d'une charte

collective d'adhésion aux principes de la plateforme. Les étapes suivantes retenues sont la présentation des outils de fonctionnement aux présidents et instances dirigeantes de chaque parti et la soumission pour signature, de la charte d'adhésion. Les partis politiques dans leur ensemble, ont identifié l'IGD comme potentielle structure facilitatrice pour un bon fonctionnement des activités de la plateforme. Par ailleurs, la définition de l'agenda de la plateforme est dévolue aux membres et est projetée pour la première séance ordinaire de la plateforme.

- **A3.10 : Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation communaux dans cinq (05) communes pour prévenir les crises politiques et communautaires et A 3.11 Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale**

Synergie avec A 1-7 pour la réalisation du dialogue à l'échelle locale.

- **Progrès réalisés en matière de dialogue inter-partis et de préventions de crises.**

Pour analyser en profondeur les progrès réalisés au niveau du Résultat 3, qui concernent le renforcement du dialogue interpartis, la prévention et la gestion des crises politiques, nous analyserons quelques indicateurs qui permettent de mesurer la mise en œuvre efficace des processus de dialogue, et la participation des acteurs clés à ces initiatives.

TABLEAU 6: Evolution du mécanisme et de la participation au dialogue

Indicateurs	2022	2023	2024	2025	Progrès
# de personnes (H/F) ayant pris part à des activités de dialogue	0	+72	+223	+1319	+
# de crises pré ou post électorales observées	0	0	0	1	++

Pour analyser l'avancement du **Résultat 3**, qui vise le renforcement du dialogue interpartis et la prévention des crises politiques, deux indicateurs principaux ont été retenus : le **nombre de personnes (H/F) ayant pris part à des activités de dialogue**

et le **nombre de crises pré ou post-électorales observées**. Ces indicateurs permettent d'apprécier la mise en œuvre effective des mécanismes de concertation et la capacité du programme à prévenir ou gérer les tensions politiques à différents niveaux.

- **Indicateur 1 : Nombre de personnes (H/F) ayant pris part à des activités de dialogue**

Entre 2022 et 2025, la participation aux activités de dialogue a connu une progression remarquable, passant de 0 à 1355 personnes. En 2025, cette évolution traduit une forte mobilisation des acteurs, communautaires autour des espaces de concertation au niveau local. L'augmentation du nombre de participants illustre une appropriation croissante des mécanismes de dialogue et un élargissement de la base des acteurs impliqués dans les dynamiques de paix et de cohésion sociale au sein des communautés dans les zones sensibles identifiées.

Points à noter : Cette montée en puissance du nombre d'acteurs pertinents des communautés ayant des capacités renforcées en matière de dialogue reflète une grande ouverture à la concertation pour la prévention des tensions. Elle témoigne aussi de l'efficacité des approches locales de sensibilisation et de dialogue communautaire, qui favorisent la cohabitation pacifique entre partis et communautés.

Pertinence pour le Résultat 3 : L'élargissement du nombre de participants renforce la légitimité du processus de dialogue et contribue à la consolidation d'une culture politique fondée sur la concertation et la tolérance, éléments essentiels à la prévention durable des crises.

- **Indicateur 2 : Nombre de crises pré ou post-électorales observées**

De 2022 à 2024, aucune crise électorale violente n'a été observée. Cependant, la réforme électorale de 2024 a donné lieu à une série de protestations et d'appels à un assouplissement de la loi. En 2025, les positions ont été davantage polarisées avec la révision de la constitution ainsi que la non participation du principal parti d'opposition à l'élection présidentielle et aux élections communales, donnant lieu à une crise pré-électorale non-violente. La limitation de violences est aussi le fruit des nombreuses initiatives de paix dont celles de l'IGD dans différentes zones du pays. La survenance

de la tentative coup d'Etat du 7 décembre 2025 a créé un environnement non propice à l'invitation de partis au dialogue. Si l'expérimentation de cette situation révèle précisément dans les zones sensibles, un plus grand engagement en faveur de la paix favorisée à travers les mécanismes de dialogue mis en place et la sensibilisation des acteurs à la prévention des conflits, l'ambiance générale de 2025 souligne la persistance de fragilités et de facteurs d'instabilités.

- Points à noter : L'absence durant trois années consécutives constitue un indicateur fort de la contribution du programme à la prévention des conflits politiques et sociaux. Toutefois, l'apparition d'incident en 2025 montre que la résilience des mécanismes de dialogue doit encore être consolidée même si certains événements ne sont pas directement liés aux événements actuels.
- Pertinence pour le Résultat 3 : Le maintien d'un climat apaisé durant la majeure partie de la période atteste d'un effet positif des dispositifs de dialogue et de médiation mis en place. Le cas enregistré en 2025 rappelle cependant l'importance de poursuivre les efforts pour ancrer durablement la culture de paix et de gestion concertée des différends politiques.



Les résultats observés témoignent de **progrès substantiels dans la promotion du dialogue communautaire et la prévention des crises politiques**. Toutefois, la survenue d'une crise en 2025 rappelle la nécessité de dynamiser et de pérenniser **les dispositifs de dialogue**, afin de garantir leur résilience en période sensible. Les mécanismes mis en place ont permis d'ancrer une culture de concertation et de médiation, tout en limitant les tensions pré et post-électorales. Les cadres locaux mis en place ont montré des indices d'efficacité. Ainsi, les communautés à la base développent de mieux en mieux, leur capacité à se mettre ensemble pour dialoguer et chercher les solutions à leurs problèmes qui sont politiques mais aussi communautaires parfois même en dépit des contradictions et clivage à l'échelle nationale.

Pour 2026, dernière année du programme, il sera stratégique de :

- ✓ *Mettre en œuvre les résolutions des ateliers de mise en place du dispositif ; de dialogue national ;*
 - ✓ *Faire fonctionner et dynamiser le cadre de dialogue mis en place ;*
 - ✓ *Renforcer la participation des jeunes et des partis politiques ;*
 - ✓ *Améliorer la couverture et la résilience des mécanismes dans les zones sensibles.*
-

5. CHALLENGES, LEÇONS APPRISSES ET FAIBLESSES

Les grands défis rencontrés au cours de l'année 2025 sont liés aux ressources financières. En effet, compte tenu de l'ampleur des besoins et des nécessités liées à la préparation des partis politiques et Institutions de la République aux élections générales de 2026, les appuis accordés en 2023 et 2024 ont dépassé les prévisions budgétaires initiales. Grâce à la Théorie du Changement, le Programme RAPPID a su s'adapter à ces réalités du système partisan béninois, voyant ainsi considérablement amenuisé, le budget de 2025 et 2026. Une extension budgétaire a été accordée par l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin.

Un défi majeur a été aussi, le lancement des réflexions à la suite de la tentative de la remise en cause de l'ordre démocratique au Bénin à travers un coup d'Etat le 7 décembre 2026. En effet, dès leur sortie sur les écrans de la chaîne de radiodiffusion et de télévision nationale au cours de la tentative de coup d'Etat déjouée, les militaires ont appelé à la suspension de toutes les activités politiques et annoncé un régime de transition. Toutes les hypothèses du Programme RAPPID étant valables uniquement en contexte de démocratie et de pluralisme politique, ce changement s'il était advenu, aurait réduit à néant, toute la logique d'intervention sur laquelle s'appuient les interventions en cours depuis 2022. Par ailleurs, au regard de l'expérience de certains bureaux NIMD de pays de l'Alliance des Etats du Sahel, la sécurité du personnel de l'GD notamment celle du premier responsable de l'Institution aurait été remise en cause à cause de la réputation de structure de promotion des principes démocratiques.

Un autre défi est lié au Gender Roadmap for Inclusive Political Parties. En effet, cet outil d'impulsion d'un changement structurel au sein des partis politiques pour la promotion de plus d'inclusivité au niveau des femmes, nécessite davantage de ressources financières, de temps et d'engagement au sommet des partis politiques et de leurs militants. Dans une autre phase éventuelle, un engagement plus fort des partis ainsi qu'une réévaluation des coûts et du temps nécessaires à investir par parti politique seraient nécessaires.

L'une des principales leçons apprises est liée à la nécessité d'un facteur déterminant de la réussite de l'ensemble des actions sur le champ politique : l'implication de l'Institution "Président de la République". En effet, en raison de la nature du régime présidentiel du Bénin, sa seule décision peut peser pour une grande dans la réalisation des résultats à court terme. En effet, il importait pour le programme RAPPID de mieux cerner ce pôle de concentration du pouvoir d'Etat afin de l'imprégner davantage de la vision et des approches du programme. Par ailleurs, la mise en place d'un "Dialogue" porté par les jeunes eux-mêmes vers leurs partis politiques, les institutions de la République (y compris le Président de la République), pourrait être aussi expérimentée.

Une autre leçon est le caractère insuffisant de la mesure légale d'instauration d'un quota de représentation des femmes dans le cadre des élections législatives. Cette mesure fonctionnant plus comme un plafond qu'un plancher, il importerait de travailler davantage à l'application réelle de la promotion des femmes sur les listes électorales dans les positionnements horizontaux et verticaux au sein des partis politiques. Il urge également, de mobiliser plus d'efforts pour l'adoption d'une mesure de promotion des femmes dans les élections communales.

La troisième leçon est liée au système partisan béninois. En effet, la culture de la démocratie interne, source de transparence et de redevabilité, n'a pas été de mise au sein des partis. La mise d'un point d'honneur sur la promotion de la démocratie interne pourrait rendre les partis plus attractifs et plus représentatifs.

En raison des évolutions contextuelles, la Théorie du Changement nécessite une mise à jour, notamment la prise en compte de quelques facteurs notamment

au niveau de la deuxième voie de changement (facteur inclusif et équitable de l'environnement électoral). La version révisée de la ToC peut ainsi se formuler comme suit :

Si, les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants (*Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration du fonctionnement et la gouvernance des partis afin de leur permettre de mieux jouer leurs rôles et missions*)

Et que, l'environnement partisan et électoral béninois est **inclusif, équitable et favorable** au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques (*Objectif 2 : Appuyer les Institutions de la République et les ministères sectoriels dans leurs rôles et missions en lien avec le système partisan*)

Et que, Le dialogue interpartis **et communautaire** est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin (*Objectif 3 : Contribuer à instituer le dialogue interpartis dans les pratiques politiques du Bénin*)

Alors, les partis politiques du Bénin contribuent plus efficacement au développement inclusif et la paix à travers la mise en œuvre de leurs rôles et missions

La cible du programme reste la même. L'animation des cadres de dialogue à l'échelle communale s'est révélée pertinente. Par ailleurs, le besoin d'animation d'un cadre permanent de dialogue interpartis s'est accentué

6. COLLECTE DE FONDS ET PARTENARIATS

L'Ambassade des Pays-Bas apporte un soutien constant et de qualité à l'IGD/NIMD dans le cadre du programme RAPPID. Du côté du NIMD Headquarters, l'assistance technique reste consistante et continue sur tous les axes de mise en œuvre des projets et programmes de l'IGD. Une extension budgétaire de trois cent mille (300 000 euros) a également été accordée au Programme RAPPID par l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin.

Par ailleurs la capitalisation des résultats du dialogue communautaire expérimenté dans le cadre de la synergie Programme RAPPID / Projet REFAIRE a permis la formulation d'une nouvelle action dénommée « Intégrité de l'Information et Cohésion Sociale au Bénin » financé par l'Union européenne et mis en œuvre en consortium avec CFI Média sur une durée de 18 mois.

7. GENRE ET INCLUSION

Le genre et l'inclusion ont été des axes transversaux de mise en œuvre des activités du Programme. Le programme a servi de cadre pour la mise en œuvre de l'approche GRIPP (Gender Roadmap for Inclusive Political Parties). Dans ce cadre, le diagnostic genre du parti FCBE a été fait et a permis de relever les points forts ainsi que les points faibles de ce parti d'une part et d'identifier les axes autour desquels un appui stratégique pourrait être envisagé. Il requiert qu'à l'évaluation, l'implémentation du Gender Roadmap for Inclusive Political Parties requiert davantage de moyens pour appuyer les diverses initiatives envisagées par les parti politique. En attendant des actions plus ciblées des plaidoyers ont été menés sous diverses formes pour un meilleur positionnement des jeunes et des femmes alumni sur les listes électorales. A l'issue des élections du 11 janvier 2026, environ une trentaine d'alumnis ont été élus.

8. MISE À JOUR DES PROGRÈS DU CADRE DE PLANIFICATION ET DE RAPPORTS DANS EXCEL

Niveau d'exécution des activités du Programme RAPPID au 31 Décembre 2025

Le tableau ci-après présente une vue détaillée de réalisation des activités au 31 Décembre 2025.

Tableau détaillé du niveau d'exécution des activités du PTA 2025 au 31 décembre 2025

INTITULE DE L'ACTION : Renforcement et Appui pour des Partis Politiques Inclusifs et Démocratiques-RAPPID			
Niveau d'exécution des activités à la date du 31 décembre 2026			
Activités	Justification et description	STATUT	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DU 1er.01.25 AU 31.12.2025
5. Activités			
Activités transversales			
A.0.1 Lancement officiel et présentation du programme			
A.0.2 Atelier d'appropriation des acteurs de mise en œuvre sur les outils/approches ainsi que les procédures à utiliser dans le cadre du projet			

A.0.3 Etude de référence (semi interne)			
A.0.4 Elaboration d'un plan de communication et de visibilité			
A.0.5 Mise en place du Comité de suivi du projet et ateliers de planification et de revue semestriels et annuels		Réalisé	La troisième réunion du Comité de Concertation du Programme RAPPID s'est tenue au premier trimestre de l'année. Cette réunion a permis aux membres du Comité, d'évaluer le niveau de mise en œuvre des activités au cours de l'année 2024, de s'imprégner du Plan de Travail Annuel 2025 du Programme et de formuler leurs orientations.
A.0.6 Mission de suivi évaluation interne périodique et de mis en œuvre du projet			
A.0.7 Mission de suivi évaluation externe et assurance qualité NIMD Pays-Bas			
A.0.8 Evaluations externes, à mi-parcours et finale			
A.0.9 Coûts d'audit/vérification des dépenses		Réalisé	L'audit annuel de l'année 2024 a été réalisé au premier trimestre de l'année 2025. Le processus de réalisation de celui de l'année 2025 a été lancé dès le mois de décembre à travers l'inventaire.
Sous-total Activités transversales			
R1 Résultat 1. Les partis politiques sont plus inclusifs,			

plus attractifs, plus représentatifs et performants			
A1-6 : Animer et faire fonctionner une école multipartite de la démocratie	Fonctionnement de l'Ecole de Démocratie	Réalisé	<p>Processus de sélection de la promotion 2025 de l'école de démocratie du programme RAPPID suivi et conduit à son terme: 26 jeunes leaders à fort potentiel des partis politiques et de la société civile sélectionnés parmi les 262 candidats. Résultats proclamés (9 femmes et 17 hommes)</p> <p>Six sessions de formation, ont été organisés ainsi que 4 cafés politiques et la tournée de sept Institutions de la République. Les rapports trimestriels des participants ont été élaborés et soumis</p> <p>Les séances de restitution et la participation à des sessions du parlement, de conseils communaux ou de tribunaux ont été réalisés conformément aux fiches d'engagement des bénéficiaires.</p> <p>Les femmes de l'Ecole de Démocratie ont pris part du 11 au 13 septembre 2025 à la troisième édition des rencontres intergénérationnelles des femmes leaders du Bénin à l'occasion de la Gaani de la Gnon Kogui à Nikki qui a porté sur le thème : « Faire mieux en matière de représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions au Bénin ».</p>

			La sortie officielle de la promotion a eu lieu en Décembre 2025
--	--	--	--

<p>A1-7: Organiser des Animations politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base (Sous l'arbre à palabres)</p>	<p>Cette activité est pertinente et sera intégrée à l'activité A.3.10. Les cadres de concertation se chargeront de l'animation et de la causerie débat avec l'appui d'un facilitateur et des personnes ressources qui seront sollicitées en fonction des thèmes à débattre. Les débats se mèneront dans les langues locales et viseront la compréhension mutuelle et la cohésion sociale dans le village ou la commune.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Synergie technique et budgétaire entre les lignes A1-7 (Organiser des Animations politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base), A3.10 (Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation communaux dans cinq communes pour prévenir les crises politiques et communautaires) et A 3.11 (Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale). - SAVE: Savè a réalisé deux activités sur la période dont une première sur le dialogue intergénérationnel sur la paix et la cohésion sociale dans la perspective des préparatifs des élections de générales de 2026 et une deuxième sur la gestion de la désinformation au profit des membres du CCC ; - OUESSE: Ouèssè a mené une activité de sensibilisation sur la paix et la cohésion en période électorale en deux étapes (Ouèssè centre et Kilibo) avec les différentes catégories d'acteurs y compris les forces de défense et de sécurités et les leaders communautaires ; - KANDI: les communautés agro-pastorales ont été sensibilisées sur la paix et la cohésion en lien avec les conflits éleveurs/agriculteurs qui constituent une véritable menace pour le vivre-ensemble en période sensible des élections. - TCHAOUROU: diverses compétitions de jeux à savoir pétanque, handball, belote ont opposé les</p>
--	--	----------------	--

			<p>jeunes et les forces de défense et de sécurité dans la commune afin de renforcer la collaboration entre ces deux entités qui ont un rôle majeur dans le maintien de la paix sociale. Au cours de la deuxième série d'activités, le CCC a animé une causerie villageoise sur les bonnes habitudes en période électorale.</p> <p>-BANTE: les différents arrondissements de la commune ont accueilli les membres du CCC qui ont sensibilisé la population sur les désordres de l'information et plus globalement les bons réflexes à avoir en période électorale quant à la gestion du flux de l'information en circulation.</p>
--	--	--	---

A1-8 Créer des espaces de débats citoyens (cafés politiques)	Animation et diffusion de quelques cafés politiques à l'Université d'Abomey-Calavi, de Parakou, d'Abomey et de Kétou. 1 café politique dans deux Université en 2025 et 2 café politiques dans chacune des Université en 2026 sur "la résilience face aux manipulations et au Fake News en période électorale" et "le rôle du citoyen pour des élections apaisées"	Partiellement réalisée	Un café politique ouvert réalisé le 23 Octobre 2025 à Cotonou sur le thème "Stabilité en Afrique et extrémisme violent : quel avenir pour les démocraties ?". Le Café a eu lieu au Chant d'oiseau de Cotonou.
<i>Sous-total Résultat 1</i>			
(R2) : L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques.			

<p>A2-6: Organiser une Campagne de sensibilisation pour la paix en période électorale (Vote Fifa 229)</p>	<p>Campagne digitale - Caravane pour la paix - diffusion de message radio-télévision - petites capsules vidéo de sensibilisation sur le code électoral, etc.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>L'initiative @VoteFifa229 a eu lieu en trois phases dont deux, en synergie avec la Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile.</p> <p>- Phase 1: Le 12 décembre a eu lieu au parlement à Porto-Novo, la signature de la Charte de la paix par les femmes députés sous le leadership de la présidente du caucus des femmes parlementaires du Bénin. Cette activité a été mise en oeuvre en synergie avec la Plateforme électorale des organisations de la société civile et WANEP Bénin.</p> <p>- Phase 2: Le 16 décembre 2026 a eu lieu à Bantè, la signature du Pacte de la paix par les chasseurs des départements des collines et du Borgou. Cette activité a été mise en oeuvre en synergie avec la Plateforme électorale des organisations de la société civile et WANEP Bénin.</p> <p>- Phase 3: Une campagne digitale a eu lieu sur les réseaux sociaux, principalement Facebook et Whatsapp, à travers un fond de profil conçu avec un message de sensibilisation. Ce fond de profil promu par les alumnis des différentes écoles de l'IGD et mis à la disposition du grand public a suscité l'intérêt de nombreux internautes. A la date du 11 janvier 2026, le nombre d'internautes ayant arboré le fond de profil est de 1612.</p>
---	---	----------------	--

<p>A.2-9 Appuyer les Ministères sectoriels dans leurs rôles et missions dans le système partisan et le système électoral</p>	<p>Appui de deux activités en lien avec la sécurité et la paix soumise par la Direction des Partis politiques et des Affaires électorales du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique - autres appuis pertinents à soutenir à partir des requêtes des institutions.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>TROIS APPUIS A LA COMMISSION ELECTORALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en oeuvre des activités électorales avec les partis politiques - Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en oeuvre des activités électorales avec les Institutions et Ministères impliqués dans le processus électoral - Lancement de la plateforme e-declaration des dossiers de candidature et point de la mise en oeuvre des activités électorales avec les Partenaires Techniques et Financiers et les Organisations de la Société Civile impliqués dans le processus électoral <p>PARLEMENT</p> <p>Co-organisation avec l'Institut Parlementaire du Bénin, du Séminaire sur les défis sécuritaires des élections générales de 2026 dans les régions en proie à l'extrémisme violent et au terrorisme au Bénin réunissant le Parlement, les Organes de Gestion des Elections (CENA et Ministères sectoriels impliqués), les Directeurs Départementaux de la Police Républicaine et les Préfets des départements en proie au terrorisme ;</p> <p>Appui technique apporté à trois initiatives de la Direction des Partis Politiques et des Affaires</p>
--	---	----------------	--

			<p>Electorales du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Compte tenu des restrictions budgétaires, l'appui financier n'a pas pu être concrétisé.</p>
<p>A 2.11 Organiser une mission d'Observation des élections générale de 2026</p>			<p>-</p>

A 2.12 Former des leaders locaux et relais communautaires sur la prévention des discours de haine	Une formation au dernier trimestre de l'année 2025 (période pré-électorale) législatives et communales et une autre en fin janvier 2026 période pré-électorale pour les présidentielles. La formation sera organisée à Bohicon pour la zone SUD et à Parakou pour la zone Nord.	Non réalisé	Non réalisé.
A.2.13 Elaborer un code de bonne conduite électorale, avec engagement public des partis politiques et acteurs locaux	A l'instar de la charte des partis politiques (possibilité de synergie avec la plateforme électorale)	Réalisé	Synergie avec la ligne A 2-6 (Organiser une Campagne de sensibilisation pour la paix en période électorale Vote Fifa 229)
(R3) : Le dialogue interpartis et / ou multi-acteurs est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques aux niveaux local et national			
A3-2 : Appuyer la mise en place et fonctionnement de la plateforme permanente de dialogue interpartis du Bénin et appui au fonctionnement de son secrétariat permanent.		Non réalisé	La plateforme n'a pas pris d'initiative formelle de dialogue en 2025. Cependant, le processus de création de cette plateforme a abouti en 2024 et la plateforme a obtenu l'adhésion et la participation de toutes les parties prenantes à son processus de mise en place. Le premier acte a été la tenue jusqu'à terme du processus d'élaboration des outils et règles fonctionnement de la plateforme par l'ensemble des partis politiques actifs en République du Bénin. L'étape à suivre est la signature des actes officiels par les présidents des partis politiques après consultation des instances des partis. Cette étape a été ralentie par

			<p>l'engagement du processus électoral qui a mobilisé les partis sur le terrain dès le début de l'année.</p> <p>En 2025, le dialogue a eu lieu à l'échelle communale et a impliqué des parties prenantes pertinentes, au-delà des partis politiques dans les départements des collines et du Borgou.</p>
--	--	--	--

<p>A3.10 : Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation communaux dans cinq (05) communes pour prévenir les crises politiques et communautaires</p>	<p>Les cadre de concertation ont déjà été créés dans le cadre du projet REFAIRE synergique au programme RAPPID. Le projet REFAIRE étant arrivé à terme en Avril 2024, il est important de maintenir lesdits cadres en état de fonctionnement à travers un appui devant permettre aux membres du cadre d'effectuer des déplacements, location des salles et appui en communication. Les cinq communes concernées sont les mêmes que ceux de REFAIRE : Ouèssè, Savè, Bantè, Tchaourou et Kandi.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Synergie technique et budgétaire entre les lignes A1-7 (Organiser des Animations politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base), A3.10 (Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation communaux dans cinq communes pour prévenir les crises politiques et communautaires) et A 3.11 (Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale). - SAVE: Savè a réalisé deux activités sur la période dont une première sur le dialogue intergénérationnel sur la paix et la cohésion sociale dans la perspective des préparatifs des élections de générales de 2026 et une deuxième sur la gestion de la désinformation au profit des membres du CCC ; -OUESSE: Ouèssè a mené une activité de sensibilisation sur la paix et la cohésion en période électorale en deux étapes (Ouèssè centre et Kilibo) avec les différentes catégories d'acteurs y compris les forces de défense et de sécurité et les leaders communautaires ; -KANDI: les communautés agro-pastorales ont été sensibilisées sur la paix et la cohésion en lien avec les conflits éleveurs/agriculteurs qui constituent une véritable menace pour le vivre-ensemble en période sensible des élections. - TCHAOUROU: diverses compétitions de jeux à savoir pétanque, handball, belote ont opposé les</p>
---	---	----------------	--

			<p>jeunes et les forces de défense et de sécurité dans la commune afin de renforcer la collaboration entre ces deux entités qui ont un rôle majeur dans le maintien de la paix sociale. Au cours de la deuxième série d'activités, le CCC a animé une causerie villageoise sur les bonnes habitudes en période électorale.</p> <p>-BANTE: les différents arrondissements de la commune ont accueilli les membres du CCC qui ont sensibilisé la population sur les désordres de l'information et plus globalement les bons réflexes à avoir en période électorale quant à la gestion du flux de l'information en circulation.</p>
--	--	--	--

<p>A 3.11 Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale</p>	<p>Prise en charge d'un expert pour faciliter les sessions de dialogue à l'échelle communautaire.</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Synergie technique et budgétaire entre les lignes A1-7 (Organiser des Animations politiques villageoises et des causeries débats avec les communautés à la base), A3.10 (Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation communaux dans cinq communes pour prévenir les crises politiques et communautaires) et A 3.11 (Faciliter le dialogue dans les cadres de concertation à l'échelle communale).</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAVE: Savè a réalisé deux activités sur la période dont une première sur le dialogue intergénérationnel sur la paix et la cohésion sociale dans la perspective des préparatifs des élections de générales de 2026 et une deuxième sur la gestion de la désinformation au profit des membres du CCC ; -OUESSE: Ouèssè a mené une activité de sensibilisation sur la paix et la cohésion en période électorale en deux étapes (Ouèssè centre et Kilibo) avec les différentes catégories d'acteurs y compris les forces de défense et de sécurités et les leaders communautaires ; -KANDI: les communautés agro-pastorales ont été sensibilisées sur la paix et la cohésion en lien avec les conflits éleveurs/agriculteurs qui constituent une véritable menace pour le vivre-ensemble en période sensible des élections. - TCHAOUROU: diverses compétitions de jeux à savoir pétanque, handball, belote ont opposé les
---	--	-----------------------	--

			<p>jeunes et les forces de défense et de sécurité dans la commune afin de renforcer la collaboration entre ces deux entités qui ont un rôle majeur dans le maintien de la paix sociale. Au cours de la deuxième série d'activités, le CCC a animé une causerie villageoise sur les bonnes habitudes en période électorale.</p> <p>-BANTE: les différents arrondissements de la commune ont accueilli les membres du CCC qui ont sensibilisé la population sur les désordres de l'information et plus globalement les bons réflexes à avoir en période électorale quant à la gestion du flux de l'information en circulation.</p>
<p>A 3.12. Organiser un Dialogue autour des jeunes militants de partis politiques sur la paix en période électorale</p>	<p>Initiative de dialogue entre les jeunes militants formés au sein de nos écoles politiques et de démocratie. Médiatisation de l'initiative à travers les réseaux sociaux.</p>	<p>Non réalisé</p>	<p>Non réalisé</p>

9. PLANIFICATION DES ACTIVITES DE L'AN 2026 DU PROGRAMME

Les activités planifiées pour le compte de l'an 2026 conformément au PTA se présentent comme suit :

Description des activités	Budget	Trimestre			
	(Euros)	1	2	3	4
Activités transversales					
<i>Insérez le titre de l'activité prévue et une brève description (c'est-à-dire des informations sur le sujet, les participants, la fréquence, etc.)</i>	EURO				
A.0.1 Lancement officiel et présentation du programme					

A.0.2 Atelier d'appropriation des acteurs de mise en œuvre sur les outils/approches ainsi que les procédures à utiliser dans le cadre du projet					
A.0.3 Etude de référence (semi interne)					
A.0.4 Elaboration d'un plan de communication et de visibilité					
A.0.5 Mise en place du Comité de suivi du programme et ateliers de planification et de revue semestriels et annuels					
A.0.6 Mission de suivi évaluation interne périodique et de mis en œuvre du programme					
A.0.7 Mission de suivi évaluation externe et assurance qualité NIMD Pays-Bas					
A.0.8 Evaluations externes, à mi-parcours et finale (finale)					
A.0.9 Coûts d'audit/vérification des dépenses	12000				
A.0.10 Actions de visibilité					
A.0.11 Atelier de capitalisation et de clôture du projet	5000				
A.0.12 Facilitateur d'appui au projet					

A.0.13 Renforcement capacités IGD en appui aux partis politique et gouvernance					
A.0.14. Facilitateur d'appui au projet					
A.0.13 Renforcement capacités IGD en appui aux partis politique et gouvernance					
A.0.14 Séances de travail périodiques avec les partis politiques (nouvelle activité)					
Evaluation finale du Programme	10000				

Résultat Attendu 1 : Les partis politiques sont plus inclusifs, plus attractifs, plus représentatifs et performants

Description des activités	Budget	Trimestre			
		1	2	3	4
	<i>EURO</i>				
A1-2 : Appui dans l'élaboration des outils de fonctionnement : Plan stratégique, Plan de Communication, Plan de formation, et autres outils spécifiques	-				

A1-3 : Accompagnement dans l'initiation ou la poursuite de l'élaboration de politiques sensibles genre et des stratégies d'autonomisation des jeunes et des femmes	-				
A1-4 : Appui à la mise en place des pôles de compétences de formateurs au sein des partis (formation des formateurs, divers appuis écoles des partis politiques)	-				
A1-5 : Appui aux initiatives de redevabilité et d'interaction avec les militant(e)s à la base des partis et accompagnement dans la mise en œuvre des programmes d'activités et Plans de Travail Annuels des partis	-				
A1-6 : Création et fonctionnement d'une école multipartite de la démocratie					
A1-7: Animation politique villageoise-causerie débats avec les communautés à la base (Sous l'arbre à palabres)					
A1-8 Création des espaces débat élu/ citoyens (cafés politiques)	12000				
A 1-9 : Appui aux partis politiques pour la construction de bases de données consolidées et modernes					
A 1.10 Plaidoyer pour un meilleur positionnement des jeunes et des femmes sur les listes électorales pour les législatives et communales de 2026					
A 1.11 Mise en place et fonctionnement du réseau des alumnis des écoles politiques et écoles de démocratie					

Résultat Attendu 2: L'environnement partisan et électoral béninois est favorable au rayonnement et à l'action efficace des partis politiques.

Description des activités	Budget	Trimestre			
		1	2	3	4
<i>Insérez le titre de l'activité prévue et une brève description (c'est-à-dire des informations sur le sujet, les participants, la fréquence, etc.)</i>	<i>EURO</i>				
A2-1 : Faciliter le renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Autonome (Conseil Electoral et Direction Générale des Elections)					
A2-2 : Accompagner la CENA dans la formation et l'accompagnement des partis politiques dans le cadre des processus électoraux					
A2-5 : Voyages d'échanges et de partage d'expériences institutions et Partis Politiques					
A2-6: Campagne de sensibilisation pour la paix en période électorale (Vote Fifa 229)	15000				
A2-7 : Audiences publiques des députés (système politique, système électoral etc)					
A2-8 : Colloques scientifiques et recherche-action (assortis de publication)					

A.2-9 Appuyer les Ministères sectoriels et les institutions en charge des élections dans leurs rôles et missions dans le système partisan et le système électoral et dans la sécurisation des élections					
A 2.10 Organiser une mission d'Observation des élections générale de 2026	3000				
A 2.11 Observation électorale d'évaluation des acquis du Programme					
Description des activités	Budget	Trimestre			
		1	2	3	4
Résultat Attendu 3: Le dialogue interpartis est devenu un outil de prévention et règlement des crises politiques au Bénin					
<i>Insérez le titre de l'activité prévue et un brève description (c'est-à-dire des informations sur le sujet, les participants, la fréquence, etc.)</i>	EURO				
A3-1 : Renforcement des capacités des responsables de partis politiques et d'Institutions de la République sur les techniques et principes du dialogue interpartis et les thématiques connexes					
A3-2 : Mise en place et fonctionnement de la plateforme permanente de dialogue interpartis du Bénin et appui au fonctionnement de son secrétariat permanent.					
A3-3 : suivi des initiatives issues des résolutions des processus de dialogue interpartis de la plateforme					
A3-5 : Initiative "La Conférence des élus" dans les communes à Statut particulier					
A3-6: Les Caucus multipartites des dirigeants (ou responsables) politiques					

A3-9 : Colloques scientifiques et recherche-action (assortis de publication)					
A3-10 : Appui au fonctionnement d'un cadre de concertation des différents acteurs dans sept communes pour prévenir les crises politiques et communautaires					
A3-13: Animation politique villageoise-causerie débats avec les communautés à la base (Sous l'arbre à palabres)					

TABLEAU 4 : PROBABLES RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

IDENTIFIANT DU RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	ANNEE	NIVEAU RISQUE	MESURES DE MITIGATIONS	STATUT DE MITIGATION
R1 : Expansion de la perception selon laquelle la démocratie est un frein au développement	Plusieurs acteurs politiques partagent de plus en plus, une analyse opposant la démocratie au développement	2022	Moyen	-Valoriser au cours des interventions, des modèles de développement favorisés par la démocratie -Mettre en exergue les avantages de la démocratie et de l'inclusion dans les processus	En cours
		2023	Moyen		En Cours
		2024	Moyen		En cours

		2025	Moyen		En cours
R2 : Le poids de la méfiance, des préjugés et des expériences passées de collaboration entre les partis politiques et les Institutions et ministères	Les difficultés liées à l'adaptation aux nouveaux textes sur le système partisan et les effets de la crise politique et de la crise électorale en 2019, 2020 et 2021 éprouvent nombre de partis politiques. Ces partis attribuent aux Institutions de la République et à certains dirigeants politiques, la mauvaise foi et le complot contre la démocratie	2022	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Créer un couloir d'échanges entre les partis politiques et les Institutions de la République avec lesquelles ils interagissent directement dans le cadre des processus électoraux Accompagner la CENA dans l'installation d'un système d'accompagnement et d'assistance aux partis politiques au cours des processus électoraux pour diminuer les risques de rejet de leurs dossiers 	En cours
		2023	Elevé		En cours
		2024	Elevé		
		2025	Elevé		En cours
R3 : Non aboutissement des accords issus des processus de dialogue interpartis	Si toutes les conditions ne sont pas mobilisées, les accords de la plateforme, même s'ils sont consensuels, pourraient ne pas prospérer pour revenir sous forme d'option étatique	2022	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer toutes les parties prenantes pertinentes dans les processus de dialogue -Impliquer périodiquement et susciter la confiance de l'Institution 	En cours
		2023	Elevé		En cours
		2024	Moyen		En cours
		2025	Elevé		En cours

				<p>“Président de la République”</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier de manière inclusive et au cas par cas, la meilleure option de portage et de suivi des recommandations de la plateforme 	
<p>R4 : Manque d’enthousiasme de certains partis pour les interventions selon les périodes</p>	<p>Selon l’actualité et le contexte politique de chaque période, des partis politiques manifestent parfois un désintérêt pour les activités</p>	2022	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de façon diligente, la plateforme permanente de dialogue interpartis 	En cours
		2023	Faible		En cours
		2024	Faible		
		2025	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Introduire dans le plan de communication du Programme et dans le programme, un système de communication efficace entre l’Unité de Gestion du Programme et tous les partis politiques Adapter un type de communication à chaque parti politique selon le besoin et le contexte. 	En cours
<p>R5 : Crise sanitaire COVID 19</p>	<p>Les mesures barrières sont levées par l’Etat</p>	2022	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Se faire vacciner pour prévenir le mal 	Terminé
		2023	Faible		Terminé
		2024	Faible		

		2025	Faible		Terminé
R6 : Insécurité liée au contexte des pays voisins et la montée de l'extrémisme violent dans certaines zones du Pays	Le Bénin est un pays occupant une position charnière entre le Niger, Nigéria, Togo et Burkina Faso, qui fait de lui un pays à la fois d'émigration, d'immigration et de transit. Deux attaques dites terroristes faisant plusieurs morts depuis la fin du mois de novembre 2021.	2022	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer et synergie d'actions avec d'autres projets et programmes pour la prise en compte de zones dont les conditions exposent les populations aux potentielles propositions de terroristes ou de divers groupes armés • -Mise en application des principes de Gestion des • Programmes sensibles aux conflits 	En cours
		2023	Moyen		En cours
		2024	Elevé		
		2025	Elevé		En cours
R7 : Réticence ou manque de volonté du Gouvernement par rapport aux interventions du programme	L'Etat pourrait être réticent par rapport aux processus de dialogue interpartis sur certains sujets vu que l'issue d'un processus de dialogue interpartis n'est jamais définissable à l'avance	2022 2023 2024 2025	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Séances périodiques de travail entre l'Unité de Gestion du Programme et le ministre des affaires étrangères • -Créer un cadre fluide de communication avec l'institution "Président de la République" • appropriation du programme dès le début par le Gouvernement 	Terminé
R8 : Le risque qu'un camp	Un camp politique ou un parti politique pourrait œuvrer de stratégies pour	2022 2023	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer toutes parties prenantes 	Terminé

politique ou un parti politique cherche à contrôler le programme et ses orientations	bénéficier ou contrôler certaines activités prévues dans le programme	2024 2025		<ul style="list-style-type: none"> • Adopter la transparence et privilégier le caractère multipartite des approches du programme • L'équipe de mise en œuvre doit démontrer au quotidien sa nature non partisane • Adopter une charte interne de neutralité politique des acteurs de mise en œuvre 	
R9 : Corruption et Fraude et Népotisme	Des parties prenantes pourraient tenter d'user de divers moyens dans l'optique d'avoir des faveurs particulières dans le cadre du programme	2022 2023 2024	Faible Faible Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les bénéficiaires des initiatives similaires pour éviter les duplications. • Mettre en place des critères d'éligibilité stricts pour les participants afin d'éviter les chevauchements • Renforcer la synergie d'actions entre les organisations porteuses d'initiatives similaires. 	En cours
R10 : Risques liés à la gestion des ressources financières allouées au programme	Non respect des procédures dans la gestion des ressources	2022- 2025	Faible	L'équipe de programme mettra en place des procédures transparentes sur tous les axes d'intervention du programme et les	En cours

				<p>appuis aux initiatives de femmes seront étudiés par un comité mixte ;</p> <p>*Les règles d'équité entre les partis politiques d'une part, entre les participantes puis entre les communes d'intervention seront des boussoles qui permettront de scanner la qualité des décisions avant leur adoption ;</p> <p>*Le comité de suivi mixte fera des visites et enquêtes périodiques dans les différentes zones d'intervention</p> <p>*L'audit annuel du programme permettra de procéder à une revue des actions de chaque année et des éventuelles actions correctives seront préconisées en cas de besoin</p>	
NOUVEAUX RISQUES					
R11 : Manipulation des mécanismes de dialogue à des fins électoralistes	À l'approche des élections de 2026, certains acteurs politiques pourraient tenter de détourner les plateformes de dialogue ou les résultats du programme pour promouvoir des agendas partisans ou pour discréditer leurs adversaires	2024	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une stricte neutralité et transparence dans toutes les activités. • Établir un code de conduite signé par tous les participants au dialogue. 	A prévoir

				<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le rôle du secrétariat permanent du cadre de dialogue pour surveiller et prévenir les dérives. • Sensibiliser les parties manifestent sur les principes éthiques du dialogue pour éviter toute instrumentalisation 	
R12 : Polarisation politique accumulée et exacerbation des tensions pré-électorales	<p>Le contexte électoral pourrait intensifier les rivalités entre les partis politiques, définissant leur disposition à coopérer dans le cadre du dialogue multi-acteurs. Cette polarisation pourrait également se répercuter sur les institutions et les acteurs locaux.</p>	2024 2025	Elevé Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les activités clés bien avant les périodes de campagne pour minimiser les influences partisans. • Encourager les discussions centrées sur des thèmes pouvant mobiliser toute la classe politique • Inclure des organisations de la société civile et des institutions dans le dialogue multi-acteurs ; • Associer aux initiatives officielles de dialogue, des initiatives officieuses d'échanges et de médiation. 	A prévoir

9. Annexes

10. Annexe 1: INDICATOR REPORTING TEMPLATE

11. Annexe 2 : RESULTATS DE LA RECOLTE DES EFFETS AU COURS DE L'AN 4 DU PROGRAMME

